



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

**Valorisation du PCI transfrontalier de l'ethnie punu du
Gabon et du Congo : l'exemple du festival des expressions
culturelles « Dinong ».**

présenté par

Jean-Pierre MOUDJALOU

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département Culture

Spécialité Gestion des industries culturelles

le 15 Avril 2013

Devant le jury composé de :

Directeur de mémoire : Dr. Hdr.
Jean-François Fau.
Directeur du département Culture
à l'Université Senghor.

Dr. Hdr. Jean-François FAU
Directeur du département
culture, Université Senghor.
Dr Gihane ZAKI

Président

Examineur

Professeur à l'Université
d'Hélwan, Directeur de
l'académie d'Egypte à Rome.
M. Bernard SCHOEFFER

Examineur

Ancien directeur du service de
coopération à Radio France
International.

Remerciements

Tout d'abord, je remercie ma famille pour son soutien moral, vos comportements m'ont donné la force et l'abnégation pour avancer sereinement.

Mes remerciements à l'endroit du recteur Monsieur Albert LOURDE et à l'université Senghor d'Alexandrie pour mis avoir à ma disposition les conditions pour la réalisation de ce mémoire.

Mes remerciements au Directeur du département culture, Jean- François FAU, ainsi qu'à son prédécesseur Christophe EUZET, pour l'attention et l'encadrement dans la réalisation de ce mémoire.

Je tiens particulièrement à remercier Monsieur Abdoulaye KOUNDOUL, Directeur du PECCS/FOMEC Sénégal m'avoir reçu en stage.

Je remercie Monsieur Luc MAYITOUKOU, Coordinateur du PECCS/FOMEC Sénégal pour son encadrement durant le stage et ses conseils éclairés.

A cette occasion, j'adresse ma profonde gratitude à l'équipe du PECCS/FOMECC.

Je remercie Monsieur Ahmed Al YASSAKI pour sa disponibilité et ses conseils amicaux.

Je remercie mon amie Zouhour HARBAOUI qui a toujours cru en moi.

Je remercie mon ami Passi BIBENE pour les informations sur le Congo-Brazzaville.

Je remercie également Monsieur Jules KAMDEM, Directeur d'Afrikaktion pour la confiance placée en moi.

Je remercie Monsieur Kianguébéni Kevin pour la disponibilité et les orientations pour l'élaboration de ce travail.

Je remercie Latif Jean Rémy OGOULA, qui, voilà deux ans jours pour jour, m'a rappelé la date d'inscription au concours d'entrée à l'Université Senghor d'Alexandrie.

A l'ensemble de mes amis qui m'ont toujours gratifié de leurs conseils et m'ont inspiré cette envie d'aller au-delà de mes limites.

Jean – Pierre MOUDJALOU.

Dédicaces

A mon père, MOUNGUENGUI Albert,
Pour avoir cru en mon rêve de m'investir pour la culture,
Merci brave homme...

A ma chère mère, Mélanie KOGOU MIHINDOU,
Pour ta détermination à te battre pour tes enfants,
Merci brave femme...

A toi ma belle-maman, Andrice MADJINZA,
Pour ton soutien auprès de mon père,
Merci brave femme...

Puissiez-vous trouver satisfaction et joie dans ce travail, l'aboutissement vos différents efforts.

Résumé

Les départements de la Dola du Gabon et du Niari au Congo sont situés dans la région transfrontalière habitée en grande partie par l'ethnie punu. Pour de multiples raisons comme l'absence de politiques culturelles adéquates orientées vers la promotion du patrimoine, en particulier du PCI dans les deux pays, la mondialisation, l'exode rural, le désintéressement de la jeunesse envers la culture et la disparition des sachants pouvant transmettre ce dernier, le patrimoine culturel immatériel punu pourrait disparaître dans un futur proche. Cependant, la culture prend une place plus importante dans le développement des économies des pays en voie de développement et seuls les pays d'Afrique centrale accusent un grand retard contrairement à ceux de la zone CEDEAO. Les festivals organisés par des personnes privées s'impliquant de plus en plus dans la promotion, la valorisation du PCI et donne la possibilité d'espérer d'un avenir pour la culture. C'est fort de ces remarques que se met en place le festival des expressions culturelles « Dinong » dans le but de répondre de façon efficace et pratique à cette situation même de façon partielle.

Mots-clés

Valorisation, patrimoine immatériel, transfrontalier, ethnie, punu, Gabon, Congo, festival culturel.

Abstract

Departments of Gabon and Dola Niari Congo are located in the border region inhabited mostly by ethnic punu. For many reasons such as lack of adequate political culture oriented promotion of heritage, particularly PCI in countries, globalization, rural exodus, the disinterestedness of the young towards the culture and the disappearance of persons may transmit it. Intangible cultural heritage punu could disappear in the near future. However, culture is more prominent in the development of the economies of developing countries and only in Central Africa lag far behind unlike those of the CEDEAO zone. Festivals organized by private persons are involved increasingly in the promotion, enhancement of PCI and gives hope to the possibility of a future for culture. It is with these remarks is set up the festival of cultural expressions "Dinong" in order to respond effectively to this situation and practice even partially

Key-words

Development, intangible heritage, cross-border, ethnic group, punu, Gabon, Congo and cultural festival.

Liste des acronymes et abréviations utilisés

- ANPAC : Agence national de la promotion Artistique et Culturelle
- AUF : Agence universitaire de la Francophonie
- CEMAC : Communauté Economique et Monétaire des d’Afrique Centrale
- ICCROM : Centre international d’études pour la conservation et la restauration des biens culturels
- ICOMOS : Conseil international des monuments et des sites
- OCIM : Office de Coopération et d’informations de Muséographiques
- OIF : Organisation internationale de la Francophonie
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PCI : Patrimoine Culturel Immatériel
- PECCS/FOMECC: Promotion des Entreprises Culturelles et Créatives au Sénégal
- RDC : République démocratique du Congo
- CEDEAO : Communauté Economique des Etats d’Afrique de l’Ouest
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l’Education et la Culture
- CICIBA : Centre International de Civilisation Bantu

Table des matières

Remerciements.....	i
Dédicaces	ii
Résumé	iii
Mots-clés	iii
Abstract.....	iv
Key-words.....	iv
Liste des acronymes et abréviations utilisés	v
Table des matières	vi
Introduction	1
1 Problématique	3
1.1 Etat des lieux de la langue punu dans la zone frontalière du Congo et du Gabon	3
1.1.1 Histoire de l’ethnie punu et la présentation de la zone frontalière	3
1.1.2 Présentation géographique du Gabon et du Congo	5
1.1.3 Présentation de la zone frontalière concernée par le travail.....	6
1.2 Justification et importance du sujet	6
1.2 Justification du sujet	6
1.2.1 Les résultats attendus	8
1.2.2 Proposition du Festival des expressions culturelles « Dinong »	8
1.3 Etat général du Patrimoine culturel de l’ethnie punu	8
1.3.1 Patrimoine culturel matériel.....	9
1.3.2 Le patrimoine culturel immatériel	9
1.3.3 Les trésors humains vivants.....	12
1.3.4. Le patrimoine naturel.....	12
2 Revue littéraire	13
2.1 Définition des mots-clés abordés par notre thème de mémoire.....	13
2.2 Définition des concepts	16
2.2.1 La valorisation du PCI	16
2.2.2 La valorisation du patrimoine par les conventions et textes internationaux de la protection du patrimoine culturel immatériel	20
2.2.3 Le patrimoine culturel transfrontalier	22
2.3 Le rôle des festivals dans la promotion du patrimoine culturel immatériel.....	26
3 Méthodologie.....	28
3.1 La recherche documentaire.....	28
3.2 Présentation du lieu de stage	28

3.3	La structuration du PECCS/FOMECC	29
3.3.1	L’organigramme	30
3.3.2	Les activités du PECCS/FOMECC	30
3.3.3	La formation	31
3.3.4	Le conseil	31
3.3.5	L’accompagnement	32
3.4	Activités menées au quotidien	33
3.5	Présentation et description des activités réalisées	34
3.6	Apports du stage	34
3.7	Les difficultés rencontrées	34
3.8	Suggestions pour la valorisation du PCI de l’ethnie punu et des autres ethnies au Gabon et au Congo	35
4	Proposition du festival des expressions culturelles « Dinong »	36
4.1	Les conditions préalables à la réussite du Festival des expressions culturelles « Dinong »	36
4.2	Planification du projet	36
4.2.1	Contexte et justification	36
4.2.2	Les enjeux du festival	37
4.2.3	Objectifs	37
4.2.4	Cadre institutionnel	38
4.2.5	Statut juridique	38
4.2.6	Organigramme du Festival	40
4.3	Spécificités du festival	40
4.3.1	Les bénéficiaires du festival	40
4.3.2	La stratégie de mise en place du festival	41
4.3.3	Les activités au programme du festival	41
4.3.4	Le cadre logique	42
	La stratégie de mise en place du festival	44
4.4	Programmation artistique du festival	45
4.5	La communication du festival	45
4.6	Les partenaires	46
4.6.1	Les partenaires privés	46
4.6.2	Les partenaires techniques	46
4.6.3	Les partenaires institutionnels	46
4.6.4	Les partenaires étrangers	47
4.6.5	Les partenaires médias	47
4.7	Budget prévisionnel	48

4.7.1	Budget prévisionnel de communication.....	48
4.7.2	Budget général.....	49
4.7.3	Plan de financement	51
4.7.4	Planification du festival.....	51
4.8	Suivi-évaluation	52
4.9	Résultats attendus.....	52
	Conclusion	53
	Références bibliographiques.....	55
5	Liste des illustrations	59
6	Liste des tableaux	59

Introduction

Les Punu font partie du groupe linguistique Bantu dont le berceau primitif est situé dans la région comprise entre le Nigeria oriental et le Cameroun occidental ; celui des Grassefiels. Les Bantu n'ont, depuis, cessé de migrer à travers l'Afrique centrale et l'extrême sud du continent noir, tout en subissant plusieurs influences, dans leurs styles de vies, leurs comportements collectifs, qui ont connu tout au long des siècles, des mutations dans les arts plastiques, les spectacles, les musiques, les architectures, les métallurgies, les systèmes agraires originaux, les institutions sociales et politiques.

Son noyau secondaire est la région nord-ouest du lac Victoria, mais il s'est répandu en Afrique centrale, orientale, interlacustre, australe et même dans l'Océan indien¹.

Issu de ces grands mouvements migratoires, l'ethnie punu a pour racine évidente la région du Kassaï en République Démocratique du Congo. Il occupe aujourd'hui la vallée du Niari au Congo et le sud du Gabon (Province de la Ngounié et la Nyanga). Les Punu se sont sédentarisés dans les zones de savane et des bassins de la Ngounié -Nyanga. Cette région était avant la colonisation, une terre appartenant au royaume Kongo.

Pendant la colonisation, il fut un territoire de l'Afrique Équatoriale Française. Et dans la période post coloniale, cette région géographique a été divisée entre le Gabon dans sa zone nord et la République du Congo-Brazzaville pour le sud. Ces deux zones sont peuplées par des populations d'ethnies similaires telles que l'ethnie punu qui vit de part et d'autre de la frontière du Gabon et du Congo ; ce qui lui donne un statut d'ethnie frontalière ou de langue locale transfrontalière².

En dépit de la disparition des langues vernaculaires annoncée par l'Unesco, la tradition de l'oralité subsiste encore dans certaines contrées africaines. Ici, les proverbes, les contes, les chants, les danses et rites traditionnels qui participent au quotidien de certaines communautés africaines disparaissent avec l'exode rural. À travers la danse et certains rites, les peuples africains demeurent fidèles à un patrimoine culturel immatériel spécifique et veillent, tant bien que mal à le conserver.

L'ethnie punu est connue, aujourd'hui, grâce à son patrimoine matériel ; celui-ci est composé en grande partie ou quasi-essentiellement de masques et de reliquaires qu'on retrouve dans les grands musées

¹ Obenga (T), (direction scientifique), *Les peuples bantu, migrations, expansion et identité culturelle*, Tome 1, Ciciba et l'Harmattan, Libreville et Paris, 1985, préface.

² Les Punu parlent la langue ypunu ou ypounou.

d'Europe et d'Afrique. L'intérêt pour ce patrimoine témoigne de sa valeur, non pas mystique et ancestrale comme l'aurait sans doute prétendu tout animiste africain, mais artistique, iconographique qui impose une préservation et une valorisation. Cette dernière est à ce stade assurée par des expositions dans des musées tels que le Quai Branly, les musées nationaux du Gabon et du Congo-Brazzaville où le masque punu trouve une place de choix parmi tant d'autres objets patrimoniaux.

Cependant, **que sait-on du patrimoine culturel immatériel de l'ethnie punu ?** La question vient à point nommé d'autant plus que cette partie des Bantu est réputée pour ses rites qui consacrent une place importante au chant et à la danse (traditionnelle).

Dans le cadre de cette étude, la question sur laquelle il convient de se pencher est toute simple : **comment valoriser le patrimoine culturel immatériel de l'ethnie punu ?**

La réponse à cette question centrale mène des hypothèses de travail ainsi formulées :

- La culture punu ne rayonne pas faute d'espaces d'expression spécialement dédiés à celle-ci ;
- La disparition des dépositaires du patrimoine immatériel dans les régions rurales ;
- Le désintéressement de la nouvelle génération à la pratique de la langue ypunu ;
- Les expressions orales manquent de vivier de rajeunissement ;

Le présent travail consacré au patrimoine culturel immatériel de l'ethnie punu, situé de part et d'autre la frontière entre le Gabon et le Congo-Brazzaville, se structure en quatre parties. Dans un premier temps, il est question de poser la problématique en établissant un état des lieux du patrimoine culturel immatériel de l'ethnie punu. Dans la seconde partie, il s'agit de traiter de la bibliographie afin d'appréhender le cadre théorique de la valorisation du patrimoine culturel général au Congo et au Gabon. Dans la troisième partie, nous traiterons de la méthodologie de travail pour parvenir aux résultats finaux. Et, en quatrième partie, nous proposons un projet visant à aider à la valorisation dudit patrimoine.

1 Problématique

1.1 Etat des lieux de l'ethnie punu dans la zone frontalière du Congo et du Gabon

1.1.1 Histoire de l'ethnie punu et la présentation de la zone frontalière

Nous présenterons dans ses sous-chapitres de la description de l'ethnie punu, son origine et la zone territoriale d'implantation de ce peuple.

Les Punu proviennent de la République Démocratique du Congo, plus précisément de la région du Kasai (la province orientale) et peut-être encore plus loin aux alentours de l'île Mpemba en Tanzanie. Ils occupent aujourd'hui la vallée du Kouilou-Niari, l'enclave du Cabinda (Angola) et le Bas-Congo en RDC.

Aux termes de leurs immigrations, ils occupèrent progressivement les zones de savane et des bassins de la Ngounié Nyanga (Ngunyi). Les origines des Punu sont connues à travers des traditions orales. Les traditions désignent le Kassai (sud ouest de l'est Zaïre) comme étant le point de départ des Punu avant qu'ils ne parviennent au sud Gabon³. Autrement dit, ce groupe ethnique se place dans une zone frontalière, si l'on considère la définition du mot «frontière» comme étant «la région d'un pays qui fait face à un autre pays». Cette région est désormais composée du département du Niari, côté congolais et des provinces de la Ngounié puis celle de la Nyanga du côté gabonais. Les Punu appartiennent au groupe ethnique Kongo et ont des liens linguistiques avec les Eshira, les Voungou ainsi qu'avec les Masango.

Le Gabon et le Congo sont deux pays d'Afrique centrale qui ont obtenu leurs indépendances en 1960. Ils partagent plus de 1903 kilomètres de frontière. Avant la colonisation, les deux pays ont appartenu au Royaume Kongo, du moins le Sud-ouest, l'Est et le Sud-est du Gabon. Pendant la colonisation ces deux territoires faisaient parties de l'A.E.F⁴. Les deux pays entretiennent encore des relations très étroites à l'exemple du Chemin de fer Congo Océan qui fut construit entre le fleuve Congo et l'Océan Atlantique. Ce chemin de fer accorda une place importante à Brazzaville, mais c'est le Gabon qui fournit le gros de la main-d'œuvre dudit chemin.

Le Gabon a pour autres voisins la Guinée équatoriale et le Cameroun. Sa population de 1.534.300 habitants (chiffre de 2011) est composée par des vagues successives d'immigration : jusqu'au XIX^e siècle, de Pygmées, puis de plus en plus massivement de Bantou qui sont majoritaires de nos jours.

³ M.J.T. KWENZI-MIKALA, Histoire des Punu, <http://langues-du-gabon.com/histoire/> visité le 06/11/2012

⁴ A.E.F créé en janvier 1910, il regroupait les territoires du Tchad, Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo-Brazzaville et le Gabon. Les deux territoires du Gabon et du Congo n'en formaient qu'un seul, le « Gabon-Congo » ou Congo français.

Au XV^e, arrivèrent d'abord les Portugais sur les côtes gabonaises. Ils donnèrent au pays le nom de Gabao, qui est devenu Gabon après l'installation française au XIX^e siècle.

La langue officielle du Gabon est le français avec plus de 55 % de locuteurs⁵. Parmi la cinquantaine d'ethnies que compte le Gabon, on dénombre majoritairement les Guisir (ou Eshira), les Fangs (ou Pahouin), les Punu, les Nzebi (ou Bandjabi ou Nzébi), les Obambas, les Bakotas (ou Kota, Ikota), les Voungou, les Tékés, les Myénés, etc. Les autres ethnies ne comptent guère que quelques centaines d'individus. Culturellement, certaines sont amenées à se fondre progressivement dans la masse et à perdre leurs langues ainsi que leurs particularités.

Deux provinces constituent les foyers de peuplement de l'ethnie punu au Gabon. Il s'agit de la province de la Nyanga et de celle de la Ngounié situées dans le sud du Gabon. La population punu du Gabon est estimée à 65.438 habitants y compris le groupe ethnique Eshira.

La République du Congo, lui, a pour voisin autre que le Gabon, la République Démocratique du Congo, le Cameroun, la République Centrafricaine et le Cabinda (Angola). Sa superficie est de 341.821 km². Avec une population estimée à 3 759 000 (2010) habitants. Sa capitale est Brazzaville. Il est indépendant depuis le 15 août 1960. La langue officielle est le français qui est parlé par environ 56 % de la population⁶. Le Congo a aussi deux langues véhiculaires : le Kituba et le Lingala (13 %). Cependant, le département du Niari est directement concerné comme espace naturel de l'ethnie punu. Ce département couvre une superficie de 32.000 km². Il est situé à l'ouest du pays, entre les départements de la Lékoumou, de la Bouenza et du Kouilou. Il est peuplé de 231.297 habitants⁷, et la population punu dans cette région est de 4 % sur l'ensemble de la population congolaise (Johnstone 1993, Ethnonet-africa.org).

Le chef-lieu du département du Niari est la ville de Dolisie, considérée comme le carrefour géographique reliant Brazzaville à Pointe-Noire et le Gabon au Cabinda (enclave angolaise située entre le Congo Brazzaville et le République Démocratique du Congo). Le constat sur cette région frontalière est qu'elle se dépeuple suite à l'exode rural vers les grandes villes et les populations restées sont vieillissantes, soutenues par quelques jeunes qui n'ont pu poursuivre de longues études ou qui ont préféré rester attachés à la terre de leurs aïeux.

⁵ <http://www.francophonie.org/Gabon.html>

⁶ <http://www.francophonie.org/Congo.html>

⁷ Source des chiffres <http://www.tourismecongo Brazza.com/le-niari.html>

1.1.2 Présentation géographique du Gabon et du Congo

Figure 1 : Carte administrative de la République du Gabon



Source : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/gabon-12246>

Figure 2 : Carte administrative de la République du Congo



Source : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/congo-12306/>

1.1.3 Présentation de la zone frontalière concernée par le travail

Figure 3 : Carte 1 de la zone frontalière ciblée par notre étude.



Figure 4 : Carte 2 de la zone frontalière ciblée par notre étude.



Source : Figure 1 et Figure 2 de la zone frontalière de Carine Plancque octobre 2010.

1.2 Justification du sujet

Pour répondre de façon efficace à notre question fondamentale au cœur de notre mémoire, « Comment valoriser le patrimoine immatériel de l'ethnie punu », il nous vient une autre interrogation à savoir : pourquoi valoriser le patrimoine culturel immatériel de l'ethnie punu. Dans cette optique, que nous envisageons d'organiser le festival des cultures et des arts « Dinong » pour contribuer à la valorisation du patrimoine immatériel de l'ethnie punu.

Le patrimoine culturel des Punu est, en partie, composé du patrimoine immatériel essentiellement oral comme pour beaucoup de populations africaines. Les derniers résultats fournis par la fondation Chirac montrent que, chaque année, plus de 600 langues disparaissent suite à l'urbanisation, la mondialisation et l'exode rural. Aujourd'hui, la langue ypunu, ayant subi plusieurs influences extérieures, peut être considérée comme menacée de disparition pour de multiples causes. Notre observation est soutenue par l'article « Mossendjo (département du Niari). Des talents artistiques qui meurent définitivement » publié le 02 août 2011 sur starcongo.com du journaliste congolais John Ndinga-Ngoma, « Chants, comptines, contes... Habitée par près de six communautés ethniques, Mossendjo, dans le département du Niari,

regorge d'énormes richesses culturelles. Mais, faute de support, ces potentialités sont entrain de disparaître totalement. Ce, en défaveur des générations futures. Un coup de massue pour les Bahulu Ba Niari (ancêtres du Niari, en langue ypunu). Un vide qu'on ne comblera jamais, quels que soient les miracles »⁸.

Cette menace vient aussi d'un autre fait majeur : de nos jours, très peu de locuteurs punu en zone urbaine peuvent encore nommer plusieurs objets en langue vernaculaire sans faire usage du français. Nous avons constaté à partir des travaux de l'ethnologue Jean-Marie Hombert et le témoignage du professeur-maire de la ville de Tchibanga Kwenzi-Mickala (voir les liens des vidéos en Annexe 1), qu'une grande partie du patrimoine culturel de l'ethnie punu est en voie de disparition, lui-même majoritairement ou essentiellement oral, donc intangible. Ce qui nous amène à déduire que le patrimoine culturel immatériel punu pourrait disparaître si rien n'est fait pour le conserver et des solutions s'imposent pour l'éviter : le mettre en valeur par des initiatives privées au vu des résultats produits par la seule implication des Etats. D'où le projet de festival en quatrième partie de notre travail. Il permettra de créer une plateforme d'expressions et de vulgarisations de plusieurs éléments du patrimoine culturel immatériel de l'ethnie punu en zone rural et donnera dans le futur à travers ces activités une place importante à une colonie de vacances pour enfants afin de renouer avec les valeurs culturelles de leurs aïeux.

Ce sera la première initiative festive qui réunira les peuples punu du Congo du département du Niari et ceux du département de la Dola, dans un premier temps.

La proposition de ce festival rejoint les initiatives des deux pays dans le but de conserver et de valoriser le patrimoine culturel immatériel à travers de multiples activités vivantes, adaptées au cadre traditionnel d'origine de l'ethnie punu. Le festival contribuera aussi à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles prônées par l'UNESCO dans sa convention de 2005 et la chartre de l'Unité Africaine de 1976 dans son article 1.

⁸http://www.starducongo.com/Mossendjo-departement-du-Niari-Des-talents-artistiques-qui-meurent-definitivement_a4115.html?nocache=1312286069

1.2.1 *Les résultats attendus*

Notre projet de festival a pour but de se mettre au cœur des réalités locales en impliquant les populations de la région frontalière située entre Ndendé au Gabon et Dolisie au Congo.

Le projet a pour but de faire participer les populations à l'animation ainsi qu'à l'organisation du festival avec le soutien des autorités locales. Le festival sera une activité de valorisation du patrimoine culturel immatériel mise à la disposition des départements de la Dola (Gabon) et du Niari (Congo) en vue de son organisation annuelle.

La créativité, l'innovation et l'inventivité de notre projet, lui donne une forte probabilité de pérennisation et même d'extension à d'autres localités.

1.2.2 *Proposition du Festival des expressions culturelles « Dinong »*

La réalisation du festival doit aboutir à :

1. Susciter l'intérêt des populations en particulier les jeunes pour le patrimoine.
2. Offrir un espace culturel de rencontre et de partage entre les peuples du Congo et du Gabon ainsi que d'autres groupes ethniques voisins.
3. Faire revivre certains éléments du patrimoine culturel immatériel de l'ethnie punu.
4. Devenir à long terme une plateforme incontournable pour la promotion des cultures et des arts de la scène (diversité culturelle).
5. Inventorier, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel immatériel de l'ethnie punu du Gabon et du Congo.

1.3 *Etat général du Patrimoine culturel de l'ethnie punu*

Selon, l'Unesco, le patrimoine culturel⁹ recouvre plusieurs grandes catégories de patrimoine, le patrimoine culturel matériel, le patrimoine culturel immatériel, le patrimoine naturel et le patrimoine culturel en situation de conflit armé. Celui de l'ethnie punu, située entre le Congo et le Gabon, n'échappe pas à cette règle. La présence de plusieurs ethnies, et par le passé d'autres structures politiques (Empire du Kongo : royaume Loango, le royaume Téké ainsi que des chefferies), a permis à la région

⁹ <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/movable-heritage-and-museums/unesco-database-of-national-cultural-heritage-laws/frequently-asked-questions>

transfrontalière Gabon/Congo de disposer d'une grande diversité culturelle tels que les expressions artistiques.

1.3.1 *Patrimoine culturel matériel*

La région transfrontalière du Gabon et du Congo a jadis possédé un important patrimoine culturel matériel. De part et d'autre de la frontière, il y a eu une grande perte de ce patrimoine ; un patrimoine que l'on retrouve dans des grands musées ou chez des collectionneurs particuliers dans le monde entier. Le patrimoine culturel matériel de l'ethnie est essentiellement composé du patrimoine industriel (outils, instruments, machines, bâti, etc.), des masques que l'on trouve dans les musées nationaux¹⁰, et du patrimoine architectural avec un habitat traditionnel en terre battue dans certaines régions de l'intérieur et villages reculés¹¹. Comme patrimoine culturel matériel, on peut citer :

- Les masques « Mukudji » qui sont utilisés pour les danses « bwanda »¹² et « itenguie ». Ils ont la particularité de représenter un visage féminin, bien que les femmes ne soient pas admises à l'approcher, et encore moins à le toucher ou à porter le camouflage. Outre l'aspect mystique et spirituel, la sacralité du « mukudji » résulte tout au plus à la plasticité de son faciès, dont tous les éléments artistiques figurés demeurent si significatifs dans l'univers symbolique punu. On y trouve deux ou parfois trois grosses tresses nattées qu'utilisent encore les femmes punu. Neuf scarifications disposées en losanges représentant les neuf clans punu décorent tout le visage, que la couleur blanche du kaolin ou « pébieme vème bi ba nonbwié » domine pleinement¹³.
- Les autres éléments matériels du patrimoine culturel l'ethnie punu sont issus d'instruments du savoir-faire à usage quotidien, comme la nasse de pêche (tissage de lianes de forêt), le pagne « ndengui » (autrefois utilisé pour se vêtir), les Calebasses, les instruments de musique (Voir en Annexe 2), etc.

1.3.2 *Le patrimoine culturel immatériel*

Une grande partie du patrimoine de l'humanité a pour source d'identification les sites et les monuments culturels. Cependant, l'âme des peuples s'exprime dans ses pratiques et traditions ancestrales. Celui de l'ethnie punu comme pour la plupart des peuples africains est oral donc en majorité immatériel. C'est

¹⁰ Les musées nationaux du Gabon matériel et virtuel, www.gabonart.com/...virtuelles/musée-virtuel-des-arts-et-traditions, Consulté le 05/11/ 2012 et *le musée National du Congo Brazzaville*.

¹¹ Mabanda, Moabi, Doussala, Ndendé, Dolisie, Mossendjo, Nyanga, Divenié, Mougoundi etc.

¹² Danse que nous verrons plus loin dans l'énumération du patrimoine culturel immatériel.

¹³ Tiré du site www.gaboneco.com, Publié le 05-03-2012.

dans ce cadre que nous essayerons tant bien que mal de proposer une liste de ce patrimoine (non-exhaustive).

- Les traditions et expressions orales : elles englobent les chansons, les pratiques musicales, les danses, les contes, les légendes, les proverbes, les chants circonstanciels et la langue. Notre étude nous a mené vers quatre types de chants et danses: les chants et danses de l'eau « bayisi » ; les chants et danses de réjouissance (le « ikokou »¹⁴, le « ngwate », le « muteleku » et la danse sur échasses « mukudji »¹⁵) ; les chants et danses de veillées funébres et de levée de deuil (chants de veillées ou « matange » en Ypunu, les jeux chantés ou « bigane », les chants de levée de deuil ou « dingumbe » et les chants des associations ou « bikipe ») ; les chants monodiques (chant monodique dédié aux génies de l'eau ou « munumbu », chant monodique de réjouissance ou « dungungu » et le chant de lamentation ou « makingu »).
- Les savoir-faire : ils ont la particularité de se transmettre uniquement par l'oralité et par l'apprentissage. Ils varient en fonction des sexes, car ils sont aussi très distincts que l'on soit de sexe masculin ou féminin. Nous avons recensé les tresses « mipande », le tissage de nasse de pêche et du pagne « Ndengui » (étoffes de raphia), la chasse en forêt, les techniques agricoles liées aux différents types de champs, le « mussague » pour des petites cultures comme le maïs, l'arachide, le piment, l'aubergine. Celui-ci est souvent très proche du village, au contraire du grand champ « Nounguie » qui est souvent loin des habitations et a toujours une production importante (Voir les instruments en Annexe 2) ;
- Les contes et légendes en langue ypunu « Tsavu »¹⁶ : ils étaient au cœur de l'éducation des jeunes enfants sur les dangers, la sacralité, la bravoure, les difficultés de la vie et les épopées, à l'exemple du « mumbwang » (ou mumbwanga) qui est un des principaux récits fondateurs de l'ethnie punu. Cette épopée rend compte des aventures d'un jeune homme, Mumbwanga, parti à la recherche de sa sœur Marundu, mariée à un monstre. Mumbwanga est confronté à de nombreuses difficultés qu'il affronte avec succès et parvient à soustraire Marundu de l'emprise de son monstre de mari ;

¹⁴ La danse *ikokou* s'exécute entre les hommes et femmes qui enveloppent le pagne autour de la taille en le nouant par l'arrière, c'est-à-dire à la partie supérieure du postérieur. Elle se danse en trépanant des reins au niveau du postérieur et sa nature est portée sur l'érotisme, voire à caractère sexuel puisqu'elle décrit des ébats sexuels entre un homme et une femme

¹⁵ Elle concerne deux types de danses sur échasses la **danse mukudji**. Elle se fait sur petites échasses et la danse *Bwanda* (sur de longues échasses), dont la fonction est justement de montrer au grand jour cet aspect mystique que peu de gens connaissent. Ce masque est la symbolique d'un être surnaturel, un esprit, une force de la nature dont le personnage mystérieux veille sur la bonne survie du clan et des villages. Elle ne se danse qu'à des moments importants : veillées culturelles, cérémonies d'initiation, naissance de jumeaux, etc.

¹⁶ *Dusavu* au singulier qui signifie histoire à raconter, conte et légende.

- Les croyances religieuses : Les Punu distinguent dans un premier temps «les génies de l'eau» « bayisi ba mambe », et «les génies de la terre» « bayissi ba tandu ». On constate aussi que, chez les Punu, certains rites sont intimement liés aux danses que nous avons citées plus haut. Les autres rites sont le « mimbwirie » et le « gnembe » pour les femmes, et le « bwiti » pour les hommes. Il est important de souligner que ces rites ont été hérités des métissages avec les autres ethnies lors des migrations qu'a connues l'ethnie punu ;
- La sacralité des forêts : elle occupe une place importante dans la croyance des peuples bantu, celle des Punu est identique à celle du peuple téké. L'ordre cosmique est au cœur de la vie des Punu. On y évoque l'ordre social, la continuité entre le monde des hommes et celui des ancêtres, les rapports entre le monde humain et celui des ancêtres, la contiguïté du monde des ancêtres ou «bawulu» et celui des génies de l'eau, et aussi la mort comme renaissance. La forêt est un lieu vénéré et craint par tous. Elle est la résidence des ancêtres. Son exploitation par les populations était autrefois régie par des rites particuliers en ypunu «Bissiémoue»¹⁷ : des sacrifices étaient pratiqués, selon les usages en fonction des besoins ou l'objet de la violation (visite). La forêt sacrée, c'est le royaume des ancêtres ; les animaux sacrés totémiques s'y trouvent¹⁸. Elle peut être un ancien village (l'exemple de la réserve du Mont Fouari pour les populations de la région de Doussala et des villages Mabanda ainsi que ceux du département du Niari proche de la frontière) où survivent les âmes des ancêtres qui ne sont pas morts ou supposés morts et qui vivent en communion avec les vivants. L'imbrication des valeurs naturelles et spirituelles fait l'originalité et l'intérêt de ces sites¹⁹.
- Les institutions politiques : elles étaient essentiellement composées des chefferies et des royaumes aujourd'hui disparus ;
- Les institutions juridiques traditionnelles : dans la tradition punu le tribunal ou « mwanzu » a un rôle redoutable de défense de la justice, des valeurs, des libertés et de la démocratie ;
- Le système économique punu était basé sur un capitalisme humanisé et communautariste ;
- La médecine traditionnelle, elle se manifeste en grande partie par le féticheur ou « nganga », il guérit plusieurs maux à l'aide des plantes et est aussi visionnaire.

¹⁷ Sacrifices en français.

¹⁸ Les serpents naja et mamba qui sont évoqués comme les totems des jumeaux en langue punu *mudume na mubambe*. **Na** en punu signifie «et» en français.

¹⁹ Nkaya .M, *le Congo Brazzaville à l'aube du XXème siècle : plaidoyer pour l'avenir*, Essai paru chez l'Harmattan, 2005, 49p, tiré du mémoire d'Ulrich Kevin Kianguébeni, soutenu à Senghor 2009-2011.

1.3.3 *Les trésors humains vivants*

Ces sont des personnes qui possèdent un haut niveau de connaissances et de savoir-faire nécessaires pour interpréter ou recréer des éléments spécifiques du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Ce type de distinction a commencé en Asie dans les années 50, plus précisément au Japon.

Chez les Punu, on peut les assimiler à des personnes souvent âgées. Ils détiennent des connaissances hors du commun et des savoir-faire transmis par leurs oncles²⁰.

- Les « Ndzodzis » ou juges : ils sont au cœur de la vie de la société punu, car ils arbitrent les conflits sociaux. Ils jouent le rôle de facilitateurs lors des mariages traditionnels (des deux camps des futurs époux). Et ils conseillent le chef de terre sur tous les problèmes de la vie sociale.
- Le chef de terre est la première autorité dans les regroupements villageois au Gabon ou au Congo. Il est très souvent descendant d'une lignée maternelle d'anciens dignitaires d'avant la colonisation française.
- Les conteurs étaient autrefois seuls dépositaires des contes et légendes des clans punu. Ils sont aujourd'hui en voie de disparition tout comme leurs savoirs et leurs savoir-faire. En effet, suite à l'exode rural, les jeunes se détournent désormais de cet héritage, mis à mal par des nouvelles réalités sociales ou les nouvelles pratiques culturelles dictées par la mondialisation.

1.3.4. *Le patrimoine naturel*

Les Punu du Congo et du Gabon ont en commun, un patrimoine naturel suite à leur implantation dans le royaume Kongo. La réserve du Mont Fouari qui s'étend sur la frontière entre les territoires gabonais et congolais, mais elle est en grande partie située dans le département du Niari au Congo. Autour de la réserve du Mont Fouari étaient installés des villages punu et était un des lieux de départ direct des Punu du Gabon. On peut y observer, même de nos jours, des vestiges d'anciennes constructions.

²⁰ Les Punu sont de régime familiale matriarcale, les oncles se chargent d'élever les enfants de leurs sœurs et vue les transmettent leurs patrimoines.

2 Revue littéraire

La présente revue littérature, dans un premier temps, nous a donné l'occasion de définir certaines notions qui se rapportent au sujet et aux concepts liés à celui-ci. Dans un second temps, notre mémoire se veut une contribution à la sauvegarde et à la protection du patrimoine culturel immatériel d'une ethnie située entre deux pays. De ce fait, il nous revient de présenter les principales sources d'informations scientifiques qui nous ont permis de mieux appréhender le sujet et d'orienter de manière pratique notre projet professionnel.

2.1 *Définition des mots-clés abordés par notre thème de mémoire.*

Valorisation

Le mot «valorisation» est issu du verbe «valoriser», dont l'origine latine est « valor ». Il signifie, selon le dictionnaire Le Petit Robert 1991, «en économie, c'est le fait de donner une valeur ajoutée et en philosophie ou psychologie fait de conférer une valeur plus grande ». La valorisation en marketing selon l'encyclopédie en ligne du marketing est présentée comme l'« ensemble des actions visant à mettre en valeur un produit, un service ou une image à l'aide d'une présentation ou une augmentation favorable à l'appréciation des acheteurs potentiels » (Lehu, 2009)²¹.

Transfrontalier

Adjectif au masculin qui concerne les relations en deux pays limitrophes, selon le dictionnaire le Larousse «qui concerne le franchissement d'une frontière, les relations entre pays de part et autre d'une frontière». Il se rapporte à frontalier (qui est personne vivant ou habitant une région voisine d'une frontière, tirée du dictionnaire Larousse français sur le web). La frontière est une limite qui sépare deux Etats, on distingue deux types de frontières celle qui suit un accident géographique, rivière, montagne et la frontière artificielle ou conventionnelle (éditée par M. Claude Augé en 1905, auteur du dictionnaire complet illustré de 1889).

Festival culturel

Grande manifestation artistique appartenant à un genre donné, se déroulant habituellement dans un endroit précis et à une période donnée. Telle est la définition proposée par Larousse (2002). Les festivals sont de plusieurs disciplines culturelles telles que la musique, le cinéma, le patrimoine vivant, pluridisciplinaires, la danse, la gastronomie, etc.

²¹ Tirée du mémoire de Tounoukouin. E : Valorisation et promotions des arts visuels du par les médias: Mise en place d'une agence de communication audiovisuelle au Bénin, mémoire de Université Senghor 2009.

Ethnie

Etymologiquement, le terme ethnie vient du grec «ethnos» qui veut dire peuple. Le dictionnaire le Petit Robert précise que «l'ethnie comme un ensemble de personnes que rapprochent des caractères de civilisation, notamment la langue et la culture». Pour le Larousse en ligne, «c'est un groupement humain qui possède une structure familiale, économique et sociale homogène, et dont l'unité repose sur une communauté de langue, de culture et de conscience de groupe». Définition l'ethnie recouvre d'autres notions comme celle de François Chaslin²² «Une ethnie est un ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de langue et culture », (Chaslin, 1998).

Patrimoine culturel immatériel

Le patrimoine culturel immatériel dont « la transmission se fait oralement ou par des gestes, par la force de la répétition et de l'imitation, de génération en génération »²³, l'UNESCO a défini le PCI comme « un patrimoine vivant dont font partie les langues, les récits, les contes, les arts du spectacle, les cérémonies, la médecine traditionnelles, le tissage, la poterie... bref tout les savoir-faire qui se transmettent de génération en génération »²⁴. Pour Laurier Turgeon²⁵, professeur à l'Université de Laval (Québec), «On entend par patrimoine culturel immatériel, les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés- que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine» (Turgeon, 2012).

La particularité du patrimoine culturel immatériel est liée à l'intervention des personnes humaines, sachants, détenteurs du savoir du savoir-faire afin de conférer une authenticité à ce patrimoine. Cet aspect a introduit la notion de mouvement perpétuel qui le caractérise, sans oublier, qu'il véhicule des phénomènes collectifs qui apparaissent, se muent et disparaissent. La dimension «immatériel» du patrimoine lui donne une importante vulnérabilité contrairement au patrimoine matériel en ce qui concerne sa sauvegarde. D'autant plus que, dans les sociétés africaines, le patrimoine immatériel

²² Chaslin.F : Patrimoine yougoslave et purification ethnique – Patrimoine et passions identitaires, 1998, p.336.

²³ Renault, Marie, Raconte-moi... le patrimoine vivant, *Collection à la découverte du monde*, Editions Unesco/Nane Editions, Paris 2007, p.8.

²⁴ Renault. M, idem Couverture arrière.

²⁵ Turgeon. L, cours de patrimoine immatériel et développement durable, *Université Senghor*, 2013.

occupe une place considérable avec l'oralité généralisée dans la transmission de connaissances et de modes de vie.

Le patrimoine culturel immatériel se manifeste les par les formes et expressions que sont :

- Les traditions et expressions orales ;
- Les savoir-faire ;
- Les contes et légendes ;
- Les trésors humains vivants ;
- La littérature orale ;
- Les rites ou rituels endogènes.

Gabon

Le nom Gabon vient du nom Gabao donné par les portugais en rapport avec l'Estuaire. C'est un pays d'Afrique centrale. Les informations complémentaires sur le Gabon sont mentionnées ci-dessous :

- Capitale politique : Libreville, les autres grandes villes du Gabon sont Port-Gentil capitale économique, Franceville, Lambaréné, Mouila, Makokou, Oyem, Koula-Moutou et Tchibanga ;
- Superficie : 267 670 km² ;
- Densité : 4,8 Habitants/Km² ;
- Régime : Présidentiel ;
- Chef de l'Etat : Ali Bongo Ondimba ;
- Langues : Français ;
- Littoral : 800 Km Côte Atlantique ;
- Devise : Union /Travail /Justice ;
- Principales richesses : Pétrole, Bois, Potasse, Or, Diamant, Manganèse...
- Pays voisins : Cameroun, Guinée-Equatoriale, Congo-Brazzaville et au large de l'Atlantique la République de Sao-Tomé et Principe²⁶;

Congo

Pays d'Afrique Centrale, il fut proclamé indépendant le 15 août 1960 par l'Abbé Fulbert Youlou, premier président de la République. Les informations importantes sur le Congo sont indiquées comme suit :

- Capital politique : Brazzaville, les autres grandes villes du pays sont Pointe-Noire (capitale économique), Dolisie, Ouesso, Nkayi, Owando, Impfondo, Gamboma, Djambala, Oyo...
- Superficie : 342 000 Km² ;
- Population : 3 759 000 habitants ;

²⁶ <http://www.gabon-international.com/decouvrir-le-gabon/connaitre/les-indicateurs-cles>, consulté le 20/11/2012

- Densité : 11,7 Habitants/Km² ;
- Régime : Présidentiel ;
- Chef de l'Etat : Denis SASSOU-NGUESSO ;
- Langues : Français, Lingala, Kituba ;
- Littoral : 169 Km Côte Atlantique ;
- Devise : Unité /Travail /Progrès ;
- Taux d'alphabétisation : 92,1 % ;
- Principales richesses: Pétrole, Bois, Potasse, Or, Diamant...
- Frontières : 5 504 Km
- Pays voisins : Angola, Gabon, Cameroun, Centrafrique, RD Congo (Ex. Zaïre) ;
- Nombre de départements territoriaux: 12²⁷.

Punu

Groupe ethnique linguistique bantou vivant dans entre le Congo-Brazzaville et le Gabon (voir la problématique pour en savoir plus).

2.2 Définition des concepts

2.2.1 La valorisation du PCI

La valorisation du PCI est un concept qui vise à augmenter ou à redonner une place importante au patrimoine vivant par des actions opérationnelles auprès d'une population dans le but qu'elle se l'approprie ou la redécouvre. Dans son mémoire de master à l'université Senghor, Ernestine Tonoukouin s'appuie sur l'exemple de « la valorisation du patrimoine culturel qui passe par la mise place d'un certain nombre de programmes d'activités et de stratégies »²⁸ en vue de donner une plus value à ce dernier. La valorisation du patrimoine joue aussi le rôle sur l'économie touristique de certaines Etats et permet un développement des populations locales ou de maintenir des valeurs culturelles menacées. D'où l'adoption de deux listes du patrimoine immatériel par l'UNESCO à savoir : une liste représentative et une liste de sauvegarde urgente. Surtout qu'une inscription à ces listes pourrait donner droit à une aide financière de la part de l'UNESCO pour la mise en valeur des sites (parcs et sites historiques) qui a directement un lien avec le développement économique par l'entremise du tourisme.

La définition de la valorisation du patrimoine culturel qui convient le plus à notre travail est celle de Xavier Greffe qui affirme que «la valorisation du patrimoine est un objectif important des sociétés

²⁷ http://www.congo-site.com/Le-Congo-en-Bref-Fiche-signalétique_a19.html, consulté le 20/11/2012

²⁸ Tonoukouin. E, Idem p.30.

contemporaines. Pour les individus et les ménages, c'est le moyen de satisfaire un certain nombre de besoins d'ordre artistique, esthétiques ou cognitifs, ou même de loisirs. Pour les propriétaires, privés ou publics, c'est la possibilité de mobiliser les ressources nécessaires à la conservation de leurs monuments. Pour beaucoup d'entreprises, c'est l'occasion de bénéficier de retombées touristiques ou de savoir-faire et de références nécessaires à l'innovation. Pour les collectivités territoriales, cela peut être une façon de donner une image positive du territoire et d'améliorer le cadre de vie. Pour les Etats enfin, c'est le moyen d'affirmer une identité nationale, source de cohésion»²⁹.

Selon la définition de l'UNESCO, tirée de la convention sur la protection et la promotion du patrimoine immatériel de 2003 dans son article 2 qui stipule : «On entend par patrimoine culturel immatériel, les pratiques, représentations, expressions, connaissances, savoir et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine». Sa manifestation se fait à travers les domaines suivants :

- Les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- Les arts du spectacle ;
- Les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- Les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

La convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine immatériel propose plusieurs programmes qui concernent notamment les trésors humains vivants, les chefs-d'œuvre du patrimoine oral ou la sauvegarde des langues menacées. Pour autant, elle précise que toutes les formes de PCI existantes ne peuvent être protégées, à moins qu'elles représentent un caractère emblématique d'une culture.

L'adoption de la convention sur la protection du patrimoine immatériel en octobre 2003 à Paris a initialisé une nouvelle ère dans gestion du patrimoine culturel. Celle de la distinction entre le patrimoine matériel et l'immatériel. La convention de 2003 vient en complément de la convention de 1972 sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Elle vise non seulement à protéger le patrimoine immatériel, mais aussi elle sous-entend la valorisation de celui-ci, en accordant une place importante aux groupes et

²⁹ Greffe .X : La valorisation économique du patrimoine, la documentation française, Paris, 2003, p.13.

communautés dans cette démarche. Les menaces de disparition du patrimoine culturel immatériel sont grandes à travers le monde suite à l'homogénéisation de la Culture, à la mondialisation et le manque de considération du patrimoine. Il y a également une absence de pérennisation, de transmission accentuée par l'abandon des populations des zones rurales et aussi la disparition des personnes dépositaires du savoir et du savoir-faire. La convention de 2003 a, également, permis de déterminer deux listes du patrimoine immatériel que sont :

- La liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité « a pour but d'assurer une meilleure visibilité, faire prendre conscience de son importance et favoriser le dialogue dans le respect de la diversité culturelle »³⁰. Elle est composée d'expressions culturelles qui démontrent la diversité du patrimoine immatériel et participent à la prise de conscience de son importance.

- La liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente « en vue de prendre des mesures de sauvegarde appropriées, le comité établi, tient à jour et publie une liste du PCI nécessitant une sauvegarde urgente, et inscrit ce patrimoine sur la liste à la demande de l'Etat partie concerné »³¹.

La valorisation du patrimoine culturel immatériel engendre une valeur ajoutée à ce patrimoine par des actions d'inventaires³² et de collectes ou des activités culturelles (salons, musées, expositions et festivals, etc.) dans le but de conserver l'identité culturelle des peuples. Elle recommande d'aller vers les communautés et d'établir, en leur compagnie et avec leur avis, quels éléments elles estiment être importants, quels sont ceux qui représentent la communauté.

La reconnaissance officielle par l'UNESCO du patrimoine culturel immatériel entraîne de nouveaux enjeux qui, autrefois, n'étaient pas perceptibles. Surtout la matérialisation du patrimoine culturel immatériel et la disparition des objets reliquaires comme seuls éléments du patrimoine. A cet effet, Mariannick Jadé affirme que *«les débats actuels posent le patrimoine culturel immatériel, non pas comme un champ à définir, mais un cadre de réflexion permettant d'approfondir des outils conceptuels utiles pour les objectifs de leurs structures»*³³. Cependant, les patrimoines immatériel et matériel sont indissociables, car les savoir-faire venant du PCI permettent de restaurer le patrimoine matériel.

³⁰ Cornu (M) et Négri (V), article 16 de la convention pour la sauvegarde du PCI, Code du patrimoine et autres textes relatifs aux biens culturels, Litec, 2010, Paris, p.1121.

³¹ Cornu (M) et Négri (V), article 17, idem, p.1121.

³² Voir fiche d'inventaire du patrimoine au Congo en Annexe 4 et

³³ Jade(M), Le patrimoine immatériel : nouveaux paradigme, nouveaux enjeux, La lettre de l'OCIM, numéro 93, mai-juin, pp. 27-37.

La valorisation du patrimoine culturel, hormis l'aspect esthétique culturel, ou de préservation pour les générations à venir, a aussi une logique économique qui a pour avantage de maintenir la cohésion sociale et à avoir des effets sur le développement local durable.

Il existe trois types de valorisation du patrimoine culturel tourné vers une logique économique selon Xavier Greffe, à savoir :

- La valorisation par un Etat (publique) ;
- La valorisation par un particulier ou un groupement associatif (privée) ;
- La valorisation par les entreprises privées (musées, fondations, etc.).

«Ces trois types de valorisation, au nom de l'existence, l'usage ou du développement- supposent de mettre en relation des logiques inhérentes au patrimoine et ses logiques de valorisation économique»³⁴.

La valorisation du patrimoine culturel par un Etat ou une autorité publique répond moins à une logique économique qu'à la sauvegarde et à la conservation de certains monuments qui symbolisent la continuité historique d'une nation. Les finances qui permettent de l'atteindre sont générées par des fonds publics qui servent à produire des biens publics ou biens collectifs.

La protection du patrimoine culturel par un particulier ou un groupement associatif, suppose la mise en œuvre des conditions favorables à la mise en valeur d'un monument, d'un lieu antique, d'un patrimoine vivant ou un quelconque objet antique. Il peut avoir deux objectifs : créer des fonds pour garantir la pérennité de la sauvegarde, et le transmettre à une descendance.

La valorisation du patrimoine culturel par une entreprise se fait dans le but de servir des références ou savoir-faire du patrimoine en général afin de communiquer ou d'apporter une touche particulière à sa production.

En effet, la prise en compte du caractère économique lié à la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel entraîne des effets multiplicateurs sur d'autres secteurs de la vie sociale à travers la création d'emplois. Pour cela, nous avons pu retenir comme types d'emplois :

- Ceux générés par la valorisation du patrimoine : ils sont typiquement ou essentiellement issus du patrimoine lui-même, ceux conduisant à son existence et à sa mise à disposition, donc à sa consommation finale ;
- Ceux du domaine touristique qui sont la conséquence des retombées du patrimoine ;
- Ceux de la filière du patrimoine dans le domaine de la culture, c'est-à-dire des métiers de l'art et dans les industries culturelles ;

³⁴ Greffe (X), idem, p.13.

- Les emplois peuvent aussi avoir la particularité d'atteindre des entreprises non-culturelles, soit par la consommation directe ou intermédiaire dans la production de biens culturels du patrimoine culturel.

Enfin, nous pouvons dire que la valorisation du patrimoine culturel par les Etats, comme convenu lors de la convention de 2003, n'est pas vaine, ni fortuite sur les économies des Etats dans le sens où elle permet d'avoir un impact, même si pour le moment son apport est faible sur le développement financier et structurel. Certains pays qui ont opté pour le tourisme s'appuient sur le patrimoine vivant donc immatériel pour soutenir leurs activités à travers des danses, visites virtuelles du patrimoine immatériel dans les musées et la vente de produits culturels créatifs.

2.2.2 La valorisation du patrimoine par les conventions et textes internationaux de la protection du patrimoine culturel immatériel

Le patrimoine immatériel occupe une place importante dans le monde, d'après Mariannick Jadé «comme en témoignent actuellement leurs programmes annuels, aucune institution en charge de la gestion du patrimoine n'échappe au thème du patrimoine immatériel, citons l'UNESCO, l'ICOM ou encore ICOMOS»³⁵. Elle affirme par la suite que «l'ampleur de cet engouement, au-delà d'une mode passagère, s'inscrit dans la continuité d'un mouvement profond ». Cette raison nous amène à présenter les différents accords internationaux qui accordent une place au patrimoine immatériel, puisque la valorisation a d'abord pour fondement les textes juridiques qui protègent le patrimoine.

Au niveau international, un combat est en cours pour la structuration d'un cadre propice à la mise en valeur du patrimoine immatériel soutenu par la volonté des Etats, surtout ceux du sud en grande majorité africain qui ont une transmission culturelle qui s'appuie sur l'oralité.

Nous énumérerons les conventions internationales qui visent à protéger, valoriser et promouvoir le patrimoine culturel immatériel dans le monde, puis au Congo et au Gabon. Il est important de souligner que les législations d'avant 2003 prennent en compte le patrimoine culturel de façon générale sans distinguer le patrimoine culturel matériel et le patrimoine culturel immatériel. Ceci étant, nous avons retenu les accords suivants :

- Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère, éducatif et culturel de 1948 ;

³⁵ Jade (M), idem, p.27.

- Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel du 17 juin 1950 ;
- Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale du 2 février de 1971 ;
- Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel et naturel du 16 novembre 1972 ;
- Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.

L'ICOM est aussi impliqué dans la promotion et la valorisation du PCI puisque lors de sa 22^e conférence à Vienne, en 2007, il a adopté des statuts qui dans leur article 2 en section 1 disposent: «l'ICOM est le Conseil international des musées et des professionnels de musée voué à la conservation, à la pérennité et à la transmission à la société, du patrimoine naturel et culturel mondial, présent et futur, matériel et immatériel».

Les lois internationales sont complétées par des textes et des lois au niveau des Etats, qui n'hésitent pas à modifier leurs constitutions, leurs politiques culturelles et les décrets portant sur la culture. C'est le cas au niveau du Gabon et du Congo, puisque le mémoire porte sur la valorisation du patrimoine culture immatériel transfrontalier de l'ethnie punu qui vivent des entre deux nations. Nous avons, à l'occasion, compléter en annexe les différentes conventions internationales adoptées ou ratifiées par le Congo et le Gabon.

Les lois, décrets et instruments en vue de la valorisation du patrimoine culture.

Au niveau du Gabon :

- **La convention de 1960 entre l'Etat gabonais et l'ORSTOM**, qui donna lieu à la création du Musée National de Libreville. Ladite convention avait pour but de confier à l'ORSTOM les missions de recueillir et étudier les expressions traditionnelles du Gabon et la création d'un musée ;
- **La politique culture adoptée en 1961**, dans le but de valoriser le patrimoine culturel national, de développer par ricochet la radio gabonaise, créée en 1959, et la télévision gabonaise, construire des infrastructures culturelle, créer des institutions en charge de la Culture, de construire des infrastructures culturelles, d'établir des coopérations culturelles bilatérales et multilatérales à l'adhésion du Gabon à l'UNESCO en 1960 ;
- **Le Décret n°391/PR/MJSCA du 16 mai 1969**, portant sur la réorganisation et l'attribution du ministère de la Jeunesse et des Sports, de la Culture et des Arts ;

- **Le Décret n°391/PR-HCCA de 1972**, portant sur l'organisation et les attributions du Haut Commissariat à la Culture et aux Arts ;
- **Le Décret n°385/PR/SECA du 17 avril 1975**, portant sur la création du Secrétariat d'Etat à la Culture et aux Arts et Conseil national des Affaires culturelles ;
- **Le Décret n°1718/PR/MCAEP du 30 décembre 1982**, portant sur les attributions et l'organisation du ministère de la Culture, des Arts et de l'Education ;
- **La Loi n°016/2001**, ses articles 209 et suivants portant sur les activités touristiques dans les aires protégées.

Au niveau du Congo :

- **Décret numéro 68/45 du février 1968**, fixant les modalités d'application de la loi 32/65 du 12 aout 1965 portant sur la création d'organisme tendant au développement de la Culture et des Arts, notamment des musées ;
- **Décret numéro 2001/520 du 19 octobre 2001**, portant sur la création de zones de mis en défense pour la rénovation et de l'aménagement de certains lieux de la ville de Brazzaville ;
- **Décret numéro 2001/521 du 19 octobre 2001**, portant sur la création de zones de mis en défense pour la rénovation et de l'aménagement de certains lieux de la ville de Pointe-Noire;
- **Extrait de la constitution congolaise du 20 janvier 2002** ;
- **Loi numéro 8-2010 du 26 juillet 2010**, portant protection du patrimoine national culturel et naturel en République du Congo ;
- **Loi numéro 9-2010 du 26 juillet 2010**, portant sur l'orientation de la politique de la politique culturelle en République du Congo.

2.2.3 *Le patrimoine culturel transfrontalier*

Ce chapitre mérite d'être abordé par une interrogation : *pourquoi un patrimoine culturel transfrontalier ?* En effet, une grande partie du patrimoine mondial trouve sa source d'identification dans le patrimoine immatériel ou du patrimoine vivant. Il est aussi vraie que les langues et le patrimoine vivant sont indissociables et que les limites frontalières des Etats actuels n'ont pas tenu compte de l'implantation antérieure des peuples et sans oublier que les aires naturelles ne connaissent aucunes frontières, il n'est pas étonnant de rencontrer des populations dont les nationalités sont ambiguës puisque vivant dans des zones frontalières, de continuité terrestre, avec des langues communes. Selon Noémie Hinfray *«la frontière n'est plus seulement un facteur de séparation entre des systèmes politico-institutionnels*

différents, elle devient aussi facteur de contact entre des sociétés et des collectivités différentes»³⁶. N'oublions pas que chaque peuple a une appartenance identitaire liée à une culture, qui est le reflet de ce dernier. Voilà pourquoi pour aborder le patrimoine culturel transfrontalier, nous nous appuyerons sur les langues transfrontalières, les ethnies frontalières, la coopération transfrontalière et le patrimoine naturel transfrontalier.

A cet effet, nous pouvons définir le patrimoine naturel transfrontalier comme la culture commune d'une population située de part et d'autre d'une frontière ainsi que le patrimoine naturel d'une même aire géographique, puisque la nature ne connaît pas de frontière.

Les langues frontalières sont situées sur une ou plusieurs aires géographiques avec au moins un statut officiel dans un pays. On les range en deux groupes de langues : les langues transfrontalières symétriques et asymétriques. Les langues frontalières asymétriques sont parlées par de grands groupes d'un côté de la frontière et par de petits groupes de l'autre côté. Les types de langues transfrontalières sont :

- « Les langues symétriques limitées : elles sont parlées dans plusieurs pays mais ne bénéficient pas d'une reconnaissance internationale. Elles sont les plus nombreuses dans le monde, les plus diversifiées et les plus menacées d'extinction. Elles représentent aussi la plupart des langues transfrontalières dans le monde »³⁷.
- « Les langues symétriques et internationales : elles ont un statut officiel dans au moins un pays et elles peuvent être parlées dans plusieurs autres. Et c'est souvent au profit de ce genre de langues que disparaissent beaucoup d'autres à travers le monde »³⁸.
- « Les langues asymétriques limitées ont une reconnaissance accrue dans un pays et peuvent avoir des locuteurs minoritaires dans un pays frontalier »³⁹.
- « Les langues asymétriques et internationales ont des statuts de langues minoritaires dans plusieurs pays limitrophes et sont des langues officielles dans un pays »⁴⁰.

Ces langues peuvent voir leurs statuts évoluer en fonction des circonstances politiques et sociales.

Il est important de souligner que les langues internationales sont en grande partie des langues transfrontalières de deux types : les langues internationales, importantes pour les échanges de biens et

³⁶ Hinfray (N), *Les processus de construction des territoires transfrontalier en Europe : Éléments d'analyse*, 2011.

³⁷ <http://www.acalan.org/fr/aboutacalan/missionvision.php>, Consulté le 21/12/2013.

³⁸ http://fr.wikipedia.org/wiki/Langue_transfrontalière, consulté le 20/12/2012.

³⁹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Langue_transfrontalière, consulté le 20/12/2012.

⁴⁰ http://fr.wikipedia.org/wiki/Langue_transfrontalière, consulté le 20/12/2012.

services économiques à savoir l'anglais, et les langues dont l'usage ne se fait que pour des échanges internationaux mais ne peuvent être transfrontalières par défaut de continuité territoriale à l'exemple du chinois avec la république de Taiwan. Les langues transfrontalières sont caractérisées par une situation à cheval entre les frontières de deux nations dont la répartition est le nombre de locuteur. Pour Ngue Um, «*Le développement durable d'une langue en général, d'une langue transfrontalière en particulier, nécessite une méthode d'approche holistique fondée sur la participation de toutes les entités de la communauté linguistiques, les chercheurs et les autorités locales*»⁴¹.

En conséquence, nous observons que les populations issues des langues transfrontalières sont confrontées aux tracasseries de contrôle d'identité des postes frontières d'où une aliénation de ces derniers. La frontière devient un obstacle pour les populations dont l'identité ethnolinguistique et culturelle est la même de part et d'autre. Elle produit un effet de répugnance des frontières et permettent d'accroître le rapprochement entre ces communautés, tel est le cas de l'ethnie punu à cheval sur deux nations, la République du Congo et le Gabon. Cette frontière est par contre marquée par des sentiments d'appartenance à un nationalisme linguistique et le nationalisme politique ; ce qui a autrefois créé des situations de crises déplorables.

Les langues transfrontalières ont aussi d'autres fonctions que le rapprochement ethnolinguistique, comme la facilité des échanges économiques. Elles servent aussi de refuge dans les situations de conflits et de catastrophes naturelles ou économiques. Ce fut le cas, par exemple, lors de la guerre civile de 1993-2002 au Congo durant laquelle les populations se sont réfugiées vers les pays voisins en fonction des langues transfrontalières communes. Les Bakongos avaient naturellement choisis la République Démocratique du Congo, alors que les Punu, les Nzébi, les Bavili, les Batéké et les Mbédé, avaient choisis le Gabon. Les langues transfrontalières ont également des effets très négatifs et pénalisant pour des nations limitrophes surtout lorsqu'elles servent à la contrebande, ce qui est le cas pour le carburant frelatée ou «Kpayo⁴²» avec l'ethnie yoruba du Nigéria et du Bénin à la frontière de Sémé-Kraké.

Nous savons que la Culture est indissociable de la langue qu'elle utilise comme premier support et atout majeur pour s'exprimer. Ce constat nous rapproche de notre thématique de mémoire.

Lorsque les langues transfrontalières sont utilisées à des fins de manipulation par des hommes politiques. Il est aussi à déplorer l'assimilation linguistique de certaines langues transfrontalières dont les locuteurs envahisseurs sont souvent économiquement mieux structurés. Ce qui pourrait conduire dans

⁴¹ Ngue Um (E), *Développer une langue transfrontalière enjeux et défis : le cas du Kwasio*, Université de Yaoundé, mémoire, 2008.

⁴² Essence frelatée en langue fongbé du Bénin.

un avenir très proche la disparition de plus de la moitié des langues dans le monde ainsi que leurs patrimoines culturels.

Il serait laborieux de dresser une liste exhaustive des ethnies frontalières ou situées dans des zones de frontalières à travers le monde, car il en existe presque dans tous les pays du monde. C'est pourquoi nous avons décidé de présenter une carte ethnique de l'Afrique sur laquelle porte notre travail (voir en annexe 3).

Cependant, le transfrontalier ne se limite pas qu'aux langues puisqu'il couvre d'autres aspects, telle que la coopération transfrontalière qui englobe tous les domaines de la vie (l'urbanisme, le transport, le développement économique, la santé, l'environnement etc.). On dénombre trois types de coopérations transfrontalières comme le définit le programme Interreg de la Commission Européenne : le transfrontalier, le transnational et l'interrégional.

La coopération transnationale trouve son origine dans un lien physique ou historique, et ce, malgré son étendue géographique.

La coopération interrégionale, elle, s'appuie sur le développement régional en construisant des réseaux d'échanges et en transférant des expériences réussies par des régions. Le Gabon et le Congo, qui appartiennent à l'organisation sous-régionale CEMAC (Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale) doivent s'appuyer sur ces trois types de coopération pour promouvoir le patrimoine culturel des deux pays et surtout ceux qui se situent dans une zone frontalière. Ceux de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest) ont déjà pris une longueur d'avance à l'image de la valorisation du patrimoine culturel transfrontalier entre le village d'Hillacondji (Bénin) et celui d'Aného (Togo) avec le peuple Mina et le festival des divinités noires⁴³.

Selon Alain Lamarousse, *«manifestement, le transfrontalier est un monde nouveau. Au-delà des aspects juridiques, nos habitudes de travail, nos procédures, nos comportements, sont inadaptés à ce monde-là. Il faut donc innover, inventer»*⁴⁴. Dans ce sens, les relations transfrontalières entre les Etats, populations et collectivités locales, doivent évoluer, même si cette notion est encore nouvelle en Afrique, mais plus ancienne en Europe où elle prend naissance avec la convention de Madrid sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales en 1980. A cette époque, on l'évoquait en parlant de jumelages entre villes communes et collectivités locales sur le continent européen. L'intégration régionale est une piste importante pour le développement des langues transfrontalières et leurs cultures comme l'affirme Stanislas Adotevi : *«l'intégration ne peut pas réussir sans puiser dans les*

⁴³ <http://www.festivaldesdivinitesnoires.info/> consulté le 18/01/2013

⁴⁴ Lamarousse (A), *les dynamiques transfrontalières à l'œuvre dans les territoires*, deuxième partie, 2012, page 53.

réserve de l'identité communautaire enracinée dans l'Histoire et la Culture africaines. Le grand défi de l'intégration régionale pour l'Afrique est alors de trouver les formules permettant à ces communautés identitaires qui transcendent les frontières nationales de fleurir sans s'opposer à l'Etat...voit dans les échanges transfrontaliers informels un signe de vitalité des identités socioculturelles qui dépassent les frontières »⁴⁵.

2.3 Le rôle des festivals dans la promotion du patrimoine culturel immatériel

« Le mot festival vient du latin signifiant fête. Les festivals se développent en France au 19^e siècle, à la suite du mouvement de sécularisation générale initié par la révolution française, et qui touche notamment les chorales. En effet, ils concernent tout d'abord les orphéons, chorales populaires importées. Depuis leur essor au 19^e siècle, les festivals ont souvent présenté des ambitions d'ordre philanthropique»⁴⁶. Les festivals sont des événements festifs de plusieurs ordres. Le festival joue un rôle important dans le cadre de la valorisation du patrimoine immatériel surtout dans les stratégies de développement durable comme prescrit dans la convention pour la sauvegarde patrimoine immatériel de 2003. Il trouve encore une place plus importante à travers la convention UNESCO de 2005 sur la protection de la diversité des expressions culturelles qui oblige aux pays signataires dans son article 13 «à intégrer la culture dans leurs politiques de développement»⁴⁷.

Ainsi donc, chaque Etat doit diversifier son économie par la prise en compte de la Culture au même titre que les autres secteurs créateurs de valeurs ajoutées et par conséquent chaque pays doit avoir une politique culturelle, qui dans ses grands axes, prend en compte, la protection et la conservation du patrimoine, l'enseignement artistique, l'aménagement du territoire, etc. Dans cette même logique que Youma Fall définit le festival comme « des grands moments de sociabilité artistique et des lieux privilégiés d'échanges de l'information sur une forme de création, une culture, un peuple. Des moments de constitution de valeurs artistiques et de légitimation d'une forme de création ou d'une approche nouvelle, mais également de grands moments de promotion du tourisme donc de rentrée de devises pour les pays qui les abritent »⁴⁸. Sauf, qu'il est utile de retenir selon Boucher et Mercier que « les festivals dépendent avant tout de l'échelon local »⁴⁹, pour cela l'Etat dans sa politique culturelle doit avoir établi des outils et des modalités d'application de cette politique par les collectivités locales.

⁴⁵ Adotevi (S), *Les facteurs culturels de l'intégration économique et politique en Afrique - Intégration et la coopération régionales*, 1996, p.p.81-82.

⁴⁶ <http://festival.organiserevenement.com/2012/les-differents-types-de-festival/> consulté le 18/01/2013

⁴⁷ Cornu (M) et Négri (V), article 13, idem.

⁴⁸ Fall (Y), mémoire de Ndranto Falihery ANDRIANAVALONA – Université Senghor – 2009, p.10.

⁴⁹ Boucher et Mercier, mémoire de Ndranto Falihery ANDRIANAVALONA – Université Senghor – 2009, p.10

Garyfallia Diamantaki soutient aussi cette opinion dans son mémoire par un exemple sur la France «pays pionnier du discours autour des politiques culturelles, la culture, a, depuis 1959, été considérée comme composante du gouvernement et comme outil pour le rayonnement du pays. C'est pour cette raison que des actions et des lois pour la sauvegarde du patrimoine, pour la promotion de l'activité artistique et pour la décentralisation de la création culturelle ont été promues, afin d'assurer l'essor culturel et le développement économique à travers cette voie». Il dit aussi que «les festivals participent au développement économique des collectivités qui les accueillent en générant des retombées économiques directes mais aussi indirectes. De la même manière, ils contribuent à la création d'emplois directs. Sur le plan touristique, les festivals attirent un grand nombre de visiteurs, soit fidèles, soit occasionnels, en animant la vie de la commune ou de la région. Il donne un coup de projecteur sur le territoire à un moment donné»⁵⁰.

Les festivals sont indissociables au développement du tourisme patrimonial qui tend à devenir important au sein des stratégies des pays en voie de développement. Même si Laurier Turgeon affirme dans un passage de son cours en 2013 que «le tourisme n'a pas bonne réputation, il est généralement considéré comme destructeur, du moins menaçant pour les sociétés et les cultures»⁵¹. Il se pose aussi les questions suivantes, doit-on l'arrêter ? L'empêcher de se développer ? Ou envisager des moyens d'en faire une activité économique et sociale durable ? Il répond par des propositions suivantes:

- Apprendre à composer avec le tourisme car il sera difficile de l'arrêter ;
- Renverser la perspective en faisant du tourisme un agent actif de la conservation, de la mise en valeur et la revitalisation de la nature et les cultures, soit mettre à contribution le développement durable du patrimoine et des populations ;
- Déplacer l'intérêt du matériel vers les humains et de valoriser la participation des populations locales dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine» (Turgeon, 2013)⁵² ;

Pour notre travail, le plus important reste l'apport du tourisme dans les pays en voie de développement et la place qu'occupent les festivals dans la mise en valeur du patrimoine et surtout dans la promotion des cultures locales sur la scène mondiale. Nous pourrions argumenter notre réflexion avec la reconnaissance de l'UNESCO des associations dont les festivals font la promotion du patrimoine à l'exemple du festival des cerises au Maroc et bien d'autres.

⁵⁰ Diamantaki (G), moteurs de la valorisation du patrimoine et l'attractivité touristique d'un territoire, mémoire, 2010.

⁵¹ Turgeon (L), idem, cours 2013.

⁵² Turgeon (L), idem, cours 2013.

3 Méthodologie

Notre travail a consisté à utiliser la méthode de recherche documentaire et de recherche sur le web pour obtenir des informations afin d'établir une synthèse. Notre stage au Sénégal nous a, également, été d'une grande utilité et nous ne manquerons pas de souligner les difficultés rencontrées dans la réalisation de ce travail de recherche.

3.1 La recherche documentaire

La consultation de documents nous a permis d'aborder de manière scientifique notre sujet sur la valorisation du patrimoine culturel immatériel transfrontalier de l'ethnie punu. Nous avons eu à parcourir des ouvrages de plusieurs ordres aussi bien spécialisés que généraux : mémoires, revues scientifiques, actes de colloques et séminaire, articles scientifiques, articles de presses. Nous les avons consultés dans les lieux et sur le web comme :

- La bibliothèque de l'Université Senghor d'Alexandrie ;
- La médiathèque de l'Institut français d'Alexandrie ;
- Des sites Internet professionnels ;
- Des sites d'information ;
- Des ouvrages obtenus auprès de connaissances ;
- Les lectures dans la bibliothèque de notre lieu de stage Le PECCS/FOMECC (Sénégal).

3.2 Présentation du lieu de stage

Le PECCS/FOMECC Sénégal était un projet de développement culturel au service du développement durable créé conjointement par l'Association des métiers de la musique Sénégal (AMS), l'Association Inter Arts, et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID). En réponse, au plan des ministres des pays ACP de la Culture, réunis à Dakar le 20 juin 2003 qui ont adopté le présent plan d'action pour la promotion des cultures et des industries culturelles ACP, qui les engagent à mettre en œuvre dans les domaines suivants :

- Les politiques culturelles ;
- Le patrimoine culturel ;
- La coopération culturelle ;
- Le renforcement des capacités ;
- L'industrie culturelle, etc.

En vue de l'application de la convention sur la promotion et la protection sur la diversité culturelle de 2005 adoptée par l'UNESCO. Le PECCS/FOMECC Sénégal accompagnait la professionnalisation et la structuration des acteurs culturels et contribuait à la rencontre entre le public et les «œuvres d'arts». Son objectif visait à donner une nouvelle fonction à la culture afin que les valeurs de développement social et économique soient intégrées à son organisation, notamment par la création d'emplois et de la valeur ajoutée.

Par le biais de la sensibilisation, de la formation, de l'accompagnement et du conseil spécialisé, le PECCS/FOMECC offrait, aux entrepreneurs et entrepreneurs culturels en tout genre, les moyens de rendre leurs projets d'entreprises durables et constituer à terme, une source de productivité et de développement.

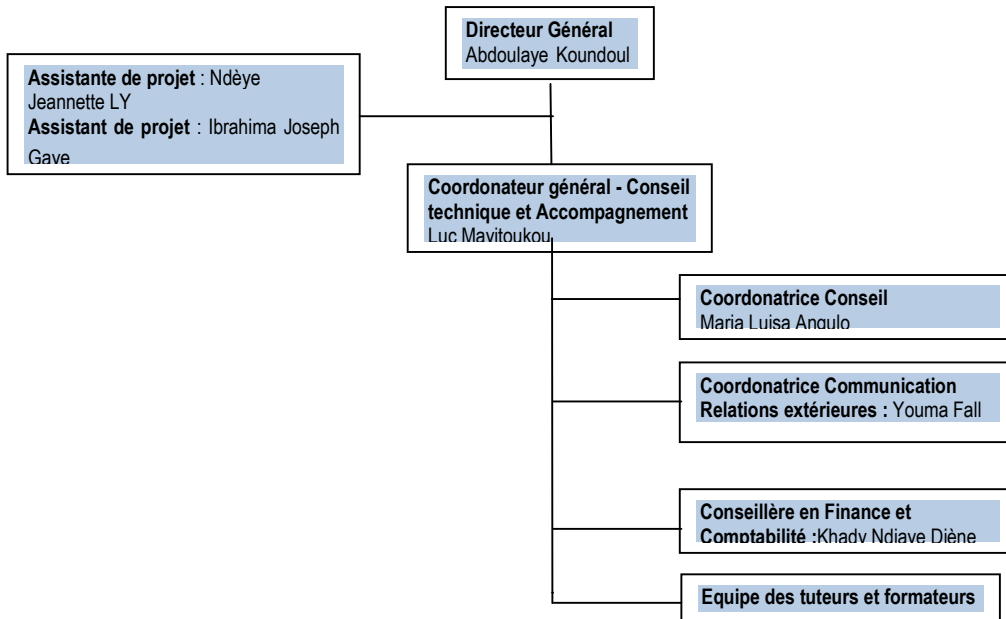
Le PECCS/FOMECC Sénégal avait pour objectif principal de contribuer à la promotion de la dimension culturelle du développement, par la mise en place d'un cadre de gestion des entreprises culturelles et/ou créatives, inédit dans le paysage économique national.

Les objectifs spécifiques du PECCS /FOMECC étaient :

- Promouvoir le développement social et économique du secteur artistique et culturel, en encourageant et renforçant les entreprises culturelles et créatives ;
- Encourager et renforcer les entreprises culturelles et créatives ;
- Offrir aux entrepreneurs culturels et aux créateurs des opportunités de mise en réseau, de contacts professionnels et alliances productives ;
- Augmenter le nombre de projets d'entreprise aboutissant à la création effective d'entreprises culturelles et /ou créatives ;
- Renforcer les capacités du secteur créatif et culturel en vue de sa professionnalisation ;
- Contribuer à la professionnalisation du secteur culturel ;
- Systématiser l'information et améliorer les connaissances, les structures et les caractéristiques du secteur des entreprises culturelles et créatives.

3.3 La structuration du PECCS/FOMECC

3.3.1 L'organigramme



Source : PECCS/FOMECC

3.3.2 Les activités du PECCS/FOMECC

Les activités du projet PECCS/FOMECC étaient développées en deux phases depuis son lancement.

La première phase (2008-2010) : Services aux entrepreneurs culturels :

- Formation conseil ;
- Conseil ;
- Accompagnement.

Dans la seconde phase (2010-2012) : Autres activités :

- Séminaires – Forums ;
- Journées de sensibilisation ;
- Conférences ;
- Expositions ;
- Conférences de presse ;
- Participation à des foires et expositions ;
- Visites de structures culturelles.

Le PECCS/FOMECC accompagnait l'entrepreneur culturel et/ou créatif à partir du moment où celui-ci découvre le programme jusqu'à ce que son projet atteigne un développement d'une certaine ampleur et une viabilité assurée.

3.3.3 *La formation*

Formation en entrepreneuriat culturel se déroulait en quatre (4) sessions avec un volume horaire moyen de 100 heures chacune.

8 modules :

- Environnement Culturel ;
- Entrepreneuriat culturel ;
- Élaboration de projet ;
- Marketing culturel ;
- Communication ;
- Propriété littéraire et artistique ;
- Gestion financière ;
- Recherche de partenariat.

3.3.4 *Le conseil*

Les candidats qui accédaient à ce service au PECCS/FOMECC, étaient issus de la sélection suite à l'activité de formation qui lui précédait. Certains candidats étaient retenus pour l'activité d'accompagnement ou par des demandes ponctuelles enregistrées de la part des acteurs culturels en fonction sur le terrain.

Les porteurs de projets venaient de plusieurs horizons culturels tels que:

- Le cinéma – audiovisuel ;
- Le patrimoine ;
- L'art plastique ;
- Les arts du spectacle ;
- Les arts visuels ;
- La mode et design ;
- La danse ;
- Le théâtre ;
- Les arts médiatiques ;
- Les arts numériques ;
- La danse ;
- L'artisanat ;

- Le tourisme culturel ;
- La publicité ;
- La médiation culturelle ;
- La littérature ;
- Autres.

3.3.5 *L'accompagnement*

Ce dernier axe du projet était très important dans la mesure où il permettait d'identifier et de choisir les projets pertinents ou réalisables. Les projets admis à ce stade étaient administrés par des tuteurs et traités par la direction du projet PECCS/FOMECC, qui décidait aussi de la durée de l'accompagnement selon le type de projet.

Les Services proposés par axe accompagnement:

- Hébergement ;
- Mise en place et suivi des partenariats ;
- Conseil, coaching du porteur ;
- Accès à la consultance externe ;
- Mise à disposition d'un service de secrétariat et de communication ;
- Aide à la constitution d'équipes ;
- Aide à la recherche de financement ;
- Partage d'expériences ;
- Mise en réseau
- Aide à la réalisation d'un plan d'affaires, etc.

Les secteurs ciblés par le projet PECCS/FOMECC :

Entrepreneurs provenant de divers secteurs de la culture : musique, audiovisuel, patrimoine, théâtre, etc.

Provenance des bénéficiaires :

14 régions du Sénégal

4 pays de la sous-région (Guinée Conakry, Togo, Burkina Faso, et Cameroun).

Genre : projets portés essentiellement par des hommes, on notait une faible présence des femmes.

Ce qui justifiait d'ailleurs l'organisation de sessions exclusives réservées aux femmes durant chaque phase.

D'autres sessions de formation spécifiques étaient aussi organisées avec des thèmes différents par le PECCS/FOMECC :

- Propriété Littéraire et Artistique (PLA)
- Contrat de spectacles
- Trouver son idée d'entreprise, etc.

3.4 *Activités menées au quotidien*

Notre présence a consisté à observer les activités de fonctionnement et d'applications des trois axes principaux du PECCS/FOMECC Sénégal.

Dans un premiers temps, Nous avons été intégrés à la formation en gestion des projets culturels sur laquelle nous avons passé trois semaines sur les modules suivants :

1. Environnement culturel sénégalais.
2. Propriété littéraire et artistique.
3. Médiation culturelle.
4. Entrepreneuriat.
5. Elaboration de projet.
6. Marketing.
7. Gestion financière.
8. Recherche de financement.
9. Communication.
10. Information.

Dans un second temps, Nous avons participé aux réunions de l'axe suivi et accompagnement de projets au siège du PECCS. Nous avons également participé aux visites de terrain chez des anciens stagiaires durant trois semaines. Nous avons eu l'occasion de participer à la réalisation et à la matérialisation de certains projets lors des conférences de presse pour des événements culturels, à des expositions pour des artisans des arts créatifs, à des festivals et à des débats d'échanges à l'exemple du RECS (Réseau des entrepreneurs culturels du Sénégal) qui est un rassemblement d'anciens stagiaires.

Pour le troisième et dernier axe, le service de conseil technique, nous avons, avec la responsable du service Madame Maria Luisa, reçu plusieurs dossiers et rencontré des entrepreneurs culturels.

3.5 Présentation et description des activités réalisées

Les activités réalisées durant le stage ont été liées aux trois axes principaux du PECCS/FOMECC dont les missions nous ont permis d'avoir les activités suivantes :

- Participation à une formation théorique au sein de l'axe formation du programme.
- Prise de note et participation à des séances sur l'axe conseil.
- Participation aux réunions de coordination avec l'ensemble du personnel du PEECS.
- Lecture des projets en cours d'accompagnement et rencontre avec des opérateurs dont les projets ont été admis.
- Implication au travail de rédaction d'un dossier de participation à un appel d'offre de l'UNESCO.
- Régie technique d'un spectacle sous la conduite de mon encadreur.
- Visite des différents lieux culturels à travers le Sénégal.
- Participation à des événements culturels sur invitation du PEECS.

3.6 Apports du stage

Le choix de notre structure de stage se justifie par le projet de monter une entreprise de gestion de carrière artistique. Nous avons découvert une réalité qui a inspiré le présent projet de festival. Le contact avec les activités de conseil nous a donné la possibilité de prendre connaissance des dossiers de projet d'entreprises en entrepreneuriat culture des arts créatifs, afin de voir comment les adapter à la réalité gabonaise surtout pour les stands d'expositions d'artisanat d'art traditionnel prévus dans le cadre du festival des expressions culturelles « Dinong ». La participation aux modules de formation de la quatrième promotion du Peccs/Fomecc dans sa deuxième phase, nous a offert l'opportunité de rentrer en contact permanent et direct avec des opérateurs culturels du Sénégal confirmés auprès desquels, nous avons pu recueillir des avis sur l'importance d'un festival en région rural. D'ailleurs, nous envisageons de collaborer avec certains de ces entrepreneurs culturels dans le cadre de notre festival des expressions culturelles « Dinong ». Ce stage, nous a aussi permis de comprendre les problèmes liés à l'organisation d'un événement culturel, connaître les compétences utiles à sa mise en œuvre et ainsi qu'acquérir des connaissances sur les outils de gestion de projet culturel.

3.7 Les difficultés rencontrées.

Nous avons eu plusieurs difficultés pour obtenir des informations de terrain puisque le séjour sur le lieu de réalisation du projet (à Ndendé) a été court : moins de quatre jours pour procéder à des entretiens. L'absence d'Internet aussi nous a empêché d'envoyer les questionnaires par la voie du Web. Nous

n'avons pu obtenir une liste du patrimoine culturel matériel et immatériel du peuple Punu aussi bien au Congo⁵³ qu'au Gabon parce que ces deux pays sont en plein inventaire suite à leur ratification de convention sur la protection du patrimoine immatériel (voir annexe fiche d'inventaire du Congo et situation de l'inventaire au Gabon en 2012). La distance avec le lieu sur lequel a porté notre sujet, n'a pas été un avantage car ce travail mérite une étude approfondie et d'une durée importante.

3.8 Suggestions pour la valorisation du PCI de l'ethnie punu et des autres ethnies au Gabon et au Congo.

Ces propositions sont le fruit d'une réflexion qui découle de notre travail de recherche car la valorisation du PCI de l'ethnie punu ne peut se limiter à un festival. Ces suggestions ne sont pas exhaustives et peuvent encore faire l'objet d'autres propositions. Nous avons retenu comme suggestions :

- Mise en place des musées dans les chefs-lieux des neuf provinces du Gabon et au Congo dans les départements ;
- Création d'un cadre juridique qui prend compte le droit traditionnel comme cela devient déjà le cas au Gabon et le faire connaître des jeunes enfants dans documents illustrés.
- La réalisation et la diffusion d'émissions télévisées pour jeunes publics en langue vernaculaire tout en apportant une touche différente avec l'apport de la technologie actuelle ;
- Accorder une place importante aux langues dans les programmes scolaires ;
- Donner des moyens aux services culturels provinciaux pour la sensibilisation et la promotion du patrimoine culturel ;
- Produire des inventaires du patrimoine culturel dans l'urgence ;
- Former dans l'urgence des relais qui s'impliqueront sur la sensibilisation de l'importance des populations dans la préservation du patrimoine culturel.

⁵³ Les deux pays ont actuellement entrepris plusieurs programmes pour remédier à ce déficit. Pour le cas du Congo, il existe une liste sommaire des sites culturels et archéologiques au patrimoine national (liste non rendue officielle et pas encore publique).

4 Proposition du festival des expressions culturelles « Dinong »

Dans ce quatrième chapitre, il s'agit de présenter le projet de festival qui participera à la valorisation du patrimoine culturel immatériel transfrontalier de l'ethnie punu, que nous nous sommes assignés à pérenniser dans l'optique de participer à la promotion des expressions de la diversité culturelle prônée par l'UNESCO.

Le festival des expressions culturelles dénommé « Dinong », en français l'unité ou l'union, est une initiative privée, ce qui n'est pas chose aisée car la création d'un festival demande des ressources financières conséquentes et humaines qualifiées.

4.1 Les conditions préalables à la réussite du Festival des expressions culturelles « Dinong »

Dans le but de mettre en place un événement culturel d'envergure internationale à pérenniser, des conditions préalables et importantes doivent être prises en compte. Il s'agit notamment de :

1. Signer des partenariats avec le conseil départemental de Dola et la mairie de Ndendé pour le compte de l'agence culturelle Arts en Expressions dont je suis le promoteur.
2. Mettre en place un programme pour répertorier les groupes folkloriques et des artisans détenteurs des savoir-faire ainsi les trésors humains vivants dans les deux départements.
3. Créer des relations d'échanges culturels entre le département Dola au Gabon et celui du Niari au Congo-Brazzaville (coopération transfrontalière).
4. Etablir des partenariats avec les institutions internationales en charge de la promotion et de la protection du patrimoine.

4.2 Planification du projet

4.2.1 *Contexte et justification*

Le département de la Dola est une division administrative de la province de la Ngounié dans le sud du Gabon. Il a pour Chef-lieu la ville de Ndendé et s'étend jusqu'à la frontière du avec le Congo. Le département de la Dola tire son nom du fleuve Dola qui traverse le département. La ville de Ndendé a une population de 6300 habitants, composée des ethnies que sont : les Punu, les Nzébi, les Masango. D'autres groupes ethniques sont venus y résider pour des raisons administratives (en majorité des fonctionnaires) et d'autres nationalités. C'est une ville incontournable puisqu'elle est au carrefour de la circulation routière entre régions du Sud du Gabon et Congo.

Le patrimoine culturel immatériel de l'ethnie punu est menacé de dégradation, de disparition, voire de destruction suite à la mondialisation, l'exode rural, le désintéressement des jeunes, l'urbanisation, le manque de moyens de sauvegarde et les transformations sociales. C'est dans ce cadre qu'un festival des expressions culturelles est le bienvenu dans cette région. Il s'agira, dans un premier temps, de donner un autre visage de la culture en collaboration avec les populations de la localité, et, dans un second temps, il permettra aux autorités à la tête du conseil départemental de Dola, d'inscrire dans son calendrier un événement culturel qui se tiendra dorénavant de façon annuelle.

Le festival permettra aux populations de la zone frontalière Gabon/Congo en majorité l'ethnie punu de partager sur le plan culturel pendant une semaine d'activités. Il répond aussi à la volonté de l'Unesco de promouvoir le patrimoine immatériel ou patrimoine vivant, car le Gabon est signataire de la convention sur la protection du patrimoine culturel immatériel de 2003. Il y a aussi à long terme l'ambition de profiter du développement des infrastructures amorcé par l'Etat gabonais avec la construction du port de Mayumba dans la province de la Nyanga.

4.2.2 Les enjeux du festival

1. La cohésion sociale et la convivialité.
2. La promotion et la diffusion culturelle.
3. La pédagogie artistique et culturelle.
4. La reconnaissance de l'identité culturelle.

4.2.3 Objectifs

L'objectif principal du festival des expressions culturelles « Dinong » est de valoriser sur toutes ses formes la culture de l'ethnie punu et surtout le patrimoine culturel immatériel.

Les objectifs spécifiques du festival des expressions culturelles « Dinong » :

1. Contribuer à la Promotion des expressions de la diversité culturelle.
2. Participer à la diffusion et à la promotion des produits culturels.
3. Participer à la coopération culturelle transfrontalière entre le Congo et le Gabon.
4. Initier les échanges entre les professionnels de la Culture et les amateurs.
5. Contribuer l'éclosion d'une économie créative dans la localité de Ndendé à long terme.

4.2.4 *Cadre institutionnel*

Le festival « Dinong » se tiendra dans la ville de Ndendé, qui est au cœur de la migration des populations du sud-ouest du Gabon avec la ville de Moabi. Elle se trouve à 45 kilomètres de la frontière congolaise sur la route internationale reliant les pays d'Afrique Centrale, et à 80 kilomètre de la capitale provinciale Mouila. C'est par la ville de Ndendé que passent tous les véhicules qui vont vers la province de la Nyanga. La période choisie est du 13 au 18 août 2014, qui coïncide avec la période des manifestations estivales dans le département et la fête de l'indépendance du Gabon le 17 août. Il se veut participatif à la célébration de cette commémoration en apportant une expertise dans la structuration des événements festifs.

La proximité avec Mouila permet de pouvoir héberger des invités dans cette ville car Ndendé ne détient pas assez d'hôtels pour accueillir des invités internationaux.

Il permettra de faire découvrir des artistes invités venant d'autres pays, des artistes locaux et donnera lieu à un village du festival.

4.2.5 *Statut juridique*

Arts en Expressions (AREX) est une l'association culturelle en gestation depuis trois ans. Elle organisera le festival Dinong en partenariat avec l'ONG Nzale Dimbu⁵⁴, qui a son siège dans la ville de Ndendé. AREX se chargera de coordonner les aspects techniques. La réalisation opérationnelle de terrain et les démarches administratives seront sous la responsabilité de l'ONG Nzale Dimbu.

L'équipe permanente sera composée d'un directeur artistique, d'un régisseur général, d'un régisseur technique, d'un chargé à l'organisation, d'un(e) secrétaire (assistant le directeur) et d'un responsable à la communication. Les rôles remplis par chaque fonction sont présentés dans le tableau ci-dessous.

⁵⁴ L'ONG « Nzale Dimbu » en français « Amour du village » est un regroupement des ressortissants de la Dola qui œuvre pour le développement de la ville de Ndendé à travers, le sport, l'éducation, la culture et l'agriculture.

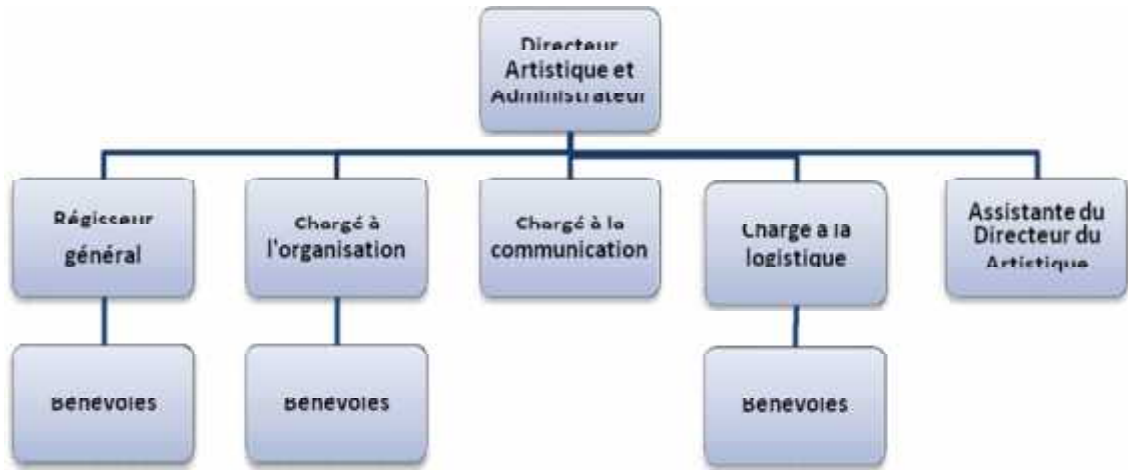
Tableau 3 : description de l'équipe du Festival.

Fonctions	Activités
Directeur Artistique et Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - C'est la première personnalité de ce festival ; - Il choisit les activités et les artistes à programmer.
Régisseur général	<ul style="list-style-type: none"> - Il a la responsabilité de gérer toute l'organisation du festival ; - Il lui incombe de faire le suivi administratif.
Régisseur technique	<ul style="list-style-type: none"> - Il est responsable de tous les aspects techniques du festival ; - Il s'occupe de la mise en place des différentes scénographies.
Chargé à l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Il coordonne les activités des équipes de bénévoles ; - Il se charge de la coordination du transport des participants sur les lieux du festival.
Chargé de la Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Il s'occupe de la communication avec les partenaires ; - Il supervise la communication auprès des médias et des populations.
Chargé à la logistique	<ul style="list-style-type: none"> - Il réceptionne tout le matériel du festival ; - Il se charge de faire le suivi de sa répartition.
Assistant du Directeur	<ul style="list-style-type: none"> - Il se charge de rédiger la documentation, envoie et reçoit le courrier ; - Il assure le secrétariat.

L'équipe du festival sera complétée par des bénévoles venants de l'ONG Nzale Dimbu et des techniciens fournis par nos sous-traitant fournisseurs du matériel technique.

4.2.6 Organigramme du Festival

Figure 22: Equipe du festival des expressions culturelles "Dinong".



4.3 Spécificités du festival

Le festival Dinong se veut original en contribuant à l'éducation artistique des acteurs par la présence de l'activité de la master class. On y retrouvera aussi les musiques modernes d'inspirations traditionnelles et les arts créatifs avec des présentations numériques. Le Dinong disposera aussi des stands d'expositions et des soirées de contes pour jeune public. Le festival des expressions culturelles « Dinong » se tiendra sur un site transformé en village du festival. Nous avons également envisagé des reportages vidéo et photos de l'ensemble de l'événement par une équipe de professionnels.

4.3.1 Les bénéficiaires du festival

Le festival des expressions culturelles « Dinong » a pour principaux bénéficiaires les partenaires ciblés et les populations que sont :

- Le Conseil départemental de la Dola ;
- La mairie de Ndendé ;
- ONG Nzale Dimbu ;
- L'ensemble des partenaires énumérés dans la rubrique partenaire ;
- Les populations punu du département de la Dola ;
- Les populations du département du Niari surtout celle qui vivent entre les villages de Ngongo, de Divénie et de Nyanga ;
- La diaspora Punu des grandes villes et à l'international en vacances dans la ville de Ndendé.

4.3.2 *La stratégie de mise en place du festival*

- 1- Finaliser le dossier de festival (recherche de partenariat, confirmation de partenariat) ;
- 2- Débuter la campagne de communication ;
- 3- Réalisation du projet de festival ;
- 4- Bilan ;
- 5- Evaluation du festival ;
- 6- Planification du nouveau festival ;
- 7- Relance des partenaires pour la prochaine édition.

4.3.3 *Les activités au programme du festival*

Le festival est organisé en plusieurs activités que sont :

1. Les danses folkloriques. Cette partie sera consacrée aux danses traditionnelles des départements de Niari, de la Dola, des troupes de danse folkloriques issues des grandes villes, des départements voisins et des groupes invités venant des autres pays de la CEMAC.
2. Les stands d'expositions pour l'artisanat d'art traditionnel. Ils seront aménagés sur le village du festival et regrouperont des produits culturels exposés par les artisans traditionnels du Niari et de la Dola.
3. Les ateliers d'oralité dédiés aux contes et légendes. Ils se tiendront durant trois jours du festival entre 16 et 17h, afin de permettre aux jeunes enfants de participer en grand nombre et de se faire accompagner par les parents⁵⁵.
4. Le spectacle de musique moderne d'inspiration traditionnelle. Ce spectacle est associé au festival pour permettre aux populations locales de prendre conscience de ce que la Culture peut avoir une expression moderne en gardant le côté original. Il sera donc exclusif aux musiques modernes d'inspiration traditionnelle.
5. Un master class pour des artistes traditionnels. Avec des formations en gestion vocale et en organisation chorégraphique de la scène animée par les artistes internationaux invités dont nous profiterons de la présence. Il y a aussi dans la master class un

⁵⁵ La tranche d'âge prioritaire pour cette activité est celle entre 7 et 20 ans.

échange sur la prise en compte d'une carrière artistique avec l'intervention des managers artistiques présents.

4.3.4 Le cadre logique

Tableau 4 : Des indicateurs du cadre logique.

CADRE LOGIQUE	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)	MOYENS DE VERIFICATION	POSTULATS
<p>OBJECTIF GLOBAL : L'objectif principal est de promouvoir sur toutes ses formes la culture de l'ethnie punu en le PCI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Atteindre plus de 3000 personnes lors de tout le festival venant du Congo et du Gabon ; - Recenser des jeunes volontaires inscrits pour les années à venir sur les activités de bénévolat sur le festival ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Fiche d'enregistrement des jeunes bénévoles ; -Registre d'immigration à la frontière de Doussala. 	<ul style="list-style-type: none"> - stabilité politique - Création de relations de coopération culturelle entre le Congo et le Gabon
OBJECTIFS SPECIFIQUES			
Promouvoir les expressions de la diversité culturelle	Faire augmenter le nombre de jeunes venant en vacances vers les régions rurales du Niari et de la Dola.	Fiche d'enregistrement de véhicules aux péages aux entrées et aux sorties de la ville	Absence de projets péris de la part des autorités des collectivités locales sur la promotion de la Culture
Aider à la diffusion et à la promotion des produits culturels	Permettre au moins à deux groupes folkloriques et à des artistes de faire des spectacles dans les festivals nationaux et internationaux.	Présence sur les médias nationaux et internationaux	Absence de canaux officiels de promotion pour les artistes des arts traditionnels.

Participer à la coopération culturelle transfrontalière entre le Gabon et le Congo	Donner naissance à des projets de coopération culturelle	Des contrats de coopération culturelle	Pas de coopération transfrontalière culturelle entre le Congo et le Gabon (officielle).
Rendre accessible le PCI à un public plus large grâce à l'appui des collectivités	Susciter des vocations pour les arts traditionnels comme le conte et les métiers de l'artisanat.	Fiche d'inscription aux journées du conte.	La Culture est menacée de disparition au Gabon.
Déceler, stimuler et optimiser la création culturelle auprès des jeunes	Obtenir qu'un grand nombre de jeunes participe aux contes à l'édition suivante.	Fiches d'inscriptions aux journées du conte.	Absence de plateforme d'encadrement des jeunes en culture
Permettre l'éclosion d'une économie créative dans la localité	Donner naissance à un marché des arts créatifs dans la ville de Ndendé.	Reçus des tickets vendus pour les produits culturels	Pas d'économie culturelle
RESULTATS			
Permettre la structuration d'au moins deux groupes folkloriques et augmenter la vente des produits de l'artisanat.	R1 – Nombre de personnes assistantes au festival à plus de 3000 dont plus de la moitié de jeunes	Coupons d'entrée au village du festival	
	R2 – Nombre de vente de produits culturels sur le village du festival ; – Nombre total de contrats obtenus par les groupes folkloriques / le nombre d'objets vendus	-Reçus des tickets vendus pour les produits culturels ; -Dossiers de presse ; -Contrats signés par les groupes culturels de la région vers d'autres régions ou	- Piraterie des œuvres culturelles ;

		à l'international.	
	<i>La stratégie de mise en place du festival</i>		
1- Finaliser le dossier de festival (recherche de partenariat, confirmation de partenariat)	Envoyer les dossiers aux partenaires sollicités.	-Projet disponible ; - Contrat avec des personnes ressources ou les artistes; - Contrats de partenariat avec les institutions ; - Contrat de location matériel et de toute la logistique ; - Réservations des lieux d'hébergement.	- Prise de contact avec les partenaires et les artistes.
2- Débuter la campagne de communication	Elaborer un plan de communication après la confirmation des partenaires.	-Contrat de diffusion des spots radio, télévisées et des insertions de presse. - Factures.	- Absence de financement
3 - Réalisation du projet de festival	Conférence de presse et lancement officiel	Factures	Absence de financement
4 - Bilan	Réunir les éléments vidéo et journaux	Factures	A la fin du festival
5 - Evaluation du festival	- Enquête auprès des populations par une équipe ;	-.	A la fin du festival

	- Retour des courriers de partenariats.		
6 - Planification du nouveau festival	Réécriture d'un nouveau projet de festival ;	-	A la fin du festival
7- Relance des partenaires pour la prochaine édition	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de remerciement aux partenaires ; - Envoi du bilan aux partenaires ; - Envoi du dossier de la prochaine édition. 	<ul style="list-style-type: none"> Facture internet; - Factures et timbres de poste. 	Temps d'envoi et retour des réponses

4.4 Programmation artistique du festival

Les principaux artistes invités qui interviendront lors du festival, que ce soit sur le plan local ou international.

Tableau 5 : Artistes invités.

Les conteurs	Groupes traditionnels	Artistes traditionnels modernes
Conteur de Ndendé	Ikokou y Dimbu (Libreville)	Alima (Cameroun)
Conteur de Tchibanga	Weligha (Port-Gentil)	Mba Abosolo (Guinée Equatoriale)
Conteur du Niari	Groupe Ikokou du Niari	Oupta (Congo-Brazzaville)
Michel Pékouin	Groupe Ikokou de Tchibanga	Queen Kumb (Gabon)

4.5 La communication du festival

La communication est au cœur de la réussite des événements et c'est dans ce cadre que nous avons choisi les instruments de communication que voici :

- Les journaux hebdomadaires pour la promotion au niveau de la diaspora dans l'ensemble du pays et à l'étranger ;
- Les spots sur les télévisions nationales et internationales pour une meilleure valorisation du patrimoine immatériel ;
- Les flyers et les affiches pour les jeunes instruits et la communication à travers les départements ;
- Les annonces avec une voiture de communication équipée de haut-parleur pour Ndendé durant les deux semaines précédant le festival ;

- Les annonces du festival devront se faire à moto dans le département de Dolisie ;
- Les cartons d'invitations pour les autorités administratives de la province de la Ngounié, des deux départements et des partenaires ;
- Les frais du photographe officiel du festival.

4.6 Les partenaires

Des accords seront conclus avec les partenaires privés, techniques, institutionnels, étrangers ainsi que les médias. Parmi ceux-ci, on peut citer :

4.6.1 *Les partenaires privés*

- La SOBRAGA (Société des Brasseries du Gabon) ;
- Coca-cola ;
- Azur télécommunication ;
- Ethiopian Airlines ;
- Airtel Gabon ;
- Moov Gabon ;
- Total Gabon;
- Petro Gabon ;
- Shell Gabon ;
- Asky airlines.

4.6.2 *Les partenaires techniques*

- ZHU Culture;
- Optimist Produktion ;
- ONG Nzal Dimbu ;
- ART GOLD GABON;

4.6.3 *Les partenaires institutionnels*

- Ministère de la Culture du Gabon ;
- Ministère du Tourisme du Gabon ;
- Ministère des Affaires étrangères ;

- Mairie de Ndendé ;
- ANPAC ;
- Conseil départemental de la Dola.

4.6.4 *Les partenaires étrangers*

- Ambassade des Pays-Bas ;
- Ambassade de France ;
- Ambassade du Congo au Gabon ;
- Ministère de la Culture du Congo ;
- Agence Intergouvernementale de la Francophonie ;
- PNUD Gabon et Congo ;
- Fondation Prince Claus (Pays-Bas) ;
- Institut français de Libreville ;
- Organisation Internationale de la Francophonie ;
- Yat Found ;
- Ambassade d'Allemagne ;
- Ambassade d'Espagne ;
- Ambassade de Chine ;
- Ambassade de Russie ;
- Ambassade du Congo Brazzaville ;
- Ambassade de Guinée-Equatoriale.

4.6.5 *Les partenaires médias*

- Gabon télévision ;
- Africa N°1 ;
- RTG 2 ;
- Téléafrika ;
- TV5 ;
- RFI ;
- L'Union ;
- Le matinal ;
- Gabonnews ;

- France 24 ;
- BBC Afrika ;
- Afrik.com ;
- Jeune Afrique magazine.

4.7 Budget prévisionnel

Il se divise en budget de communication et en budget général.

4.7.1 Budget prévisionnel de communication

Tableau 6 : Frais de communication

ELEMENTS	PRIX UNITAIRE	NOMBRE D'UNITE	PRIX TOTAL EN Euro
Conception (bande annonce Tc et Spots Radio)	730	1	730
Impression (affiches, flyers, invitation)	305	1	305
Graphisme et flashage (affiches, flyers, invitation)	153	1	153
Banderoles	20	5	100
Bande annonce TV5 Monde	3050	2 semaines	3050
Bande annonce GABON Télévision	1530	Forfait 1 mois	1530
Bande annonce AFRICABLE	1530	Forfait 1 mois	1530
Spot Radio RFI	2300	Forfait 1 mois	2300
Spot Radio Gabon	730	Forfait 1 mois	730
Bande annonce Téléafrika	726.245	Forfait 1 mois	730
Bande annonce FRANCE 24	3050	2 semaines	3050
Bande annonce AFRICA 24	2300	Forfait 1 mois	2300
Insertion Presse (L'UNION)	305	Forfait 1 mois	305
Insertion Presse (Le matinal)	230	Forfait 1 mois	230
Insertion Presse (Internet)	1530	Forfait 1 mois	1530
Tee-shirts	5	1000	5 000
Badge	1	300	300
IMPREVUS (5%)	1190	1	1190
TOTAL GENERAL	-	-	24973

4.7.2 Budget général

Tableau 7: Dépenses prévisionnelles générales

DEPENSES				RECETTES			
EMPLOIS	Mode de calcul			SOURCES	Montants en Euro	Acquis/En cours	%
	Unité	Nombre d'unité	Montants en Euro				
1/ Ressources humaines							
Equipe du festival	Forfait	6	3000				
Electriciens	Forfait	2	500				
Photographe	Forfait	1	460				
Sécurité	Forfait	50	1000				
Sous-total ressources humaines			4960	SCAC Gabon	4960	En cours	5.3
2/ Voyage et dépenses Perdiem pour missions							
2.1 Voyages entre Ndendé-LBV-Dolisie(Equipe)	Forfait	1	1000	Apport personnel	1000	Acquis	1.07
2.2 Voyages internationaux artistes							
Brazzaville-Libreville-Brazzaville	630	6	3780				
Yaoundé-Libreville-Yaoundé	520	6	3120				
2.3 Transports locaux							
Location bus pour artistes Libreville	Forfait	1	2000				
Transport de Dolisie-Ndendé-Dolisie	77	20	1540				
Transport Tchibanga-Ndendé-Tchibanga	50	20	1000				
Transport de Port-Gentil-Ndendé-Port-Gentil	77	15	1155				
Perdiem pour missions équipe du festival	Forfait	1	500				
Sous-total voyages et perdiems			14095	OIF	14095	En cours	15.11
3/ Equipement et fournitures							
Location mini-bus	500	4	2000				
Achat d'ordinateur	390	6	2340				
Achat vidéo projecteur	390	1	390				
Téléphone	200	1	200				
Communication internet	200	1	200				
Sous-total équipement			5130	Prince clauss	5130	En cours	5.5
4/Formation-Master class							

Pause café	200	1	200				
Location de la salle	100	1	100				
Sous-total formation			300	Apport personnel	300	Acquis	0.32
5/ Contrats artistes							
Oupta	1530	1	1530				
Queen Kumb	1530	1	1530				
Alima	1530	1	1530				
Groupe Weligha de Port-Gentil	1530	1	1530				
Groupe Bahulu Ba Niari(Congo)	1530	1	1530				
Groupe Ikokou y Dimbu	1530	1	1530				
Michel Pekouin (conteur)	730	1	730				
Conteur du Congo	730	1	730				
Conteur de Ndendé	730	1	730				
Conteur de Tchibanga	730	1	730				
Sous-total cachet			12100	UNESCO	12100	En cours	12.97
6/ Autres							
Aménagements du village du festival	750	1	750	Mairie de Ndendé	750	En cours	0.8
Location sonorisation	750	1	750	SOBRAGA	750	En cours	0.8
Location lumière	1530	1	1530	SOBRAGA	1530	En cours	1.64
Fond de scène et conception	500	1	500	SOBRAGA	500	En cours	0.54
Location scène et montage	1530	1	1530	SOBRAGA	1530	En cours	1.64
Communication du festival	24973	1	24973	Total Gabon	24973	En cours	26.77
Hébergement	15000	1	15000	CDD	15000	En cours	16.1
Visas	Forfait	Forfait	2000	OIF	2000	En cours	2.14
Restauration	5000	1	5000	Mairie de Ndendé	5000	En cours	5.36
Taxe ANPAC	200	1	200	Apport personnel	200	Acquis	0.21
Sous-total autres			52233				
Sous-total du cout du projet			88818				
Imprévus (5%)			4441	Mairie de Ndendé	4441	En cours	5
7/ TOTAL GENERAL DU COUT DU PROJET			93259	100	93259	100	100

4.7.3 *Plan de financement*

Tableau 8 : Plan de financement

PARTENAIRES	APPORTS EN EUROS	POURCENTAGES DES APPORTS
Subventions	21191	25.93
Apport personnel	1500	2.38
Financements des partenaires institutionnels	38285	40.62
Partenaires privés	29283	31.07
TOTAL	93259	100

4.7.4 *Planification du festival*

Tableau 9 : Chronogramme des activités

Années	2013											
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Conception												
Recherche de partenaires												
Début de campagne de communication												
Evaluation du festival (enquête)												
Réalisation du projet												
Bilan												
Planification du nouveau festival												
Relance des partenaires pour la prochaine édition												
Suivi-évaluation de l'organisation												

4.8 Suivi-évaluation

Le suivi-évaluation se fait tout au long du projet et jusqu'à la relance de la prochaine édition.

4.9 Résultats attendus

Notre projet de festival a pour but de se mettre au cœur des réalités locales en impliquant les populations de la région frontalière située entre Ndendé au Gabon et Dolisie au Congo.

Notre objectif est de faire participer les populations à l'animation ainsi qu'à l'organisation du festival avec le soutien des autorités locales afin de les sensibiliser sur les risques de disparition du PCI et les associer à sa protection et pérennisation. Le festival permettra la valorisation du patrimoine culturel immatériel, les arts créatifs et les arts vivants mise à la disposition des départements de la Dola (Gabon) dans un premier temps et plus tard aussi celui du Niari (Congo) en vue de son organisation annuelle.

La créativité, l'innovation et l'inventivité de notre projet, lui donnent une forte probabilité de se pérenniser et même de s'étendre à d'autres localités.

La réalisation du festival doit aboutir à :

1. Susciter l'intérêt des populations en particulier les jeunes pour le patrimoine.
2. Offrir un espace culturel de rencontre et de partage entre les peuples du Congo et du Gabon ainsi que des autres groupes ethniques voisins.
3. Faire revivre certains éléments du patrimoine culturel immatériel de l'ethnie punu.
4. Devenir à long terme une plateforme incontournable pour la promotion des cultures et des arts de la scène (diversité culturelle).
5. Inventorier, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel immatériel de l'ethnie punu du Gabon et du Congo.

Conclusion

La mondialisation, selon certains scientifiques, a entraîné avec elle une uniformisation des sociétés, d'abord en Occident puis à travers le monde et en Afrique. « L'american way of life ⁵⁶ » est devenu un modèle planétaire et le phénomène touche aussi les pays du Tiers-monde. La conséquence est que beaucoup de pays africains n'ont pas mis sur pied de bonnes stratégies de développement, comme c'est le cas dans certains pays d'Asie, et ils se sont retrouvés pris au piège de la mondialisation. De nos jours, des langues et des ethnies se retrouvent menacées de disparition suite à des politiques culturelles inadaptées aux contextes actuels et l'avancée ravageuse de la mondialisation.

Les médias ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme dans les années « 80 ». Au Gabon, la gestion et la promotion des langues sont une affaire d'Etat. Il n'y a de moins en moins de programmes d'approches participatives qui impliquent les communautés linguistiques. Les chercheurs produisent des travaux de recherches (thèses et mémoires) qui ne sont pas pris en compte par les décideurs culturels et politiques. Les chances de sauver les langues se réduisent, puisque des langues internationales gagnent du terrain. Selon les études menées par la fondation Chirac dans son programme sur la diversité culturelle, « on estime environ 6 000 le nombre de langues parlées aujourd'hui dans le monde, mais la moitié d'entre elles mourra probablement au cours de ce siècle. Avec ces langues, ce sont des pans entiers des cultures de l'humanité qui risquent de disparaître »⁵⁷. La disparition des langues entraînera, avec elle, la perte du patrimoine culturel et surtout sur le continent africain dont la culture est en grande partie intangible. L'oralité est le mode de transmission exclusive de connaissances en l'absence de langues écrites⁵⁸ dans la société africaine à l'exemple des griots d'Afrique de l'ouest.

C'est présentement la situation de l'ethnie punu qui est située à cheval entre le Gabon et le Congo-Brazzaville. Elle est la même pour l'ensemble des langues frontalières à travers le monde, puisque les frontières actuelles sont la conséquence d'un tracé arbitraire hérité de la colonisation et des mouvements migratoires de la pré-colonisation : le résultat est la constitution de groupes dialectaux minoritaires et vulnérables. Le patrimoine culturel immatériel de l'ethnie punu pourrait disparaître avec la langue, étant donné que la jeunesse punu parle très peu la langue qui est un élément important de l'identité culturelle d'un peuple. La situation est la même au Congo. Fort de ce constat, nous avons pu relever la pertinence de notre problématique : comment valoriser le patrimoine culturel de l'ethnie punu ?

⁵⁶ En français : le « mode de vie américain ».

⁵⁷ <http://www.fondationchirac.eu/programmes/defense-de-la-diversite-culturelle-et-linguistique/>, Consulté en janvier 2013.

⁵⁸ Nous signalons qu'il existe des exceptions dans certaines langues africaines, puisqu'elles ont pu s'écrire depuis des lustres et non après les travaux de l'ORSTOM dans le début des années 60.

Des actions pour la valorisation du PCI méritent d'être mise en place par des initiatives privées en concertations avec des collectivités locales, comme c'est le cas du festival des expressions culturelles « Dinong » que nous envisageons dans le département de la Dola près de la frontière du Gabon et du Congo-Brazzaville. En effet, plusieurs pistes sont aussi à exploiter pour répondre à cette situation, notamment introduire les langues aux programmes scolaires, mettre en place des émissions télévisées pour jeunes publics en langue vernaculaire tout en apportant une touche différente avec l'apport de la technologie actuelle, créer un musée entre la province de la Nyanga et la Ngounié qui prendra en compte aussi bien le patrimoine culturel immatériel que le patrimoine matériel, etc.

Les festivals sont de nos jours des opportunités de présenter la Culture sur plusieurs ou sur tous les aspects simultanément. Les pays en voie de développement s'investissent désormais dans l'organisation de ces événements en les alliant à des circuits touristiques afin de permettre la valorisation des cultures locales et les économies locales qui agissent sur les conditions de vie des populations des zones concernées par les festivals. Ils contribuent à l'application des conventions de l'UNESCO de 2003 sur la protection du patrimoine culturel immatériel et celle de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Dans certains cas, le patrimoine d'un peuple, vivant dans des pays différents ayant des frontières et des cultures communes, il permet d'établir des relations de coopérations interrégionales (coopérations culturelles ou de diplomatie culturelle) afin de combiner les actions dans le but d'avoir un impact important pour la conservation d'un patrimoine culturel transfrontalier.

Pour finir, nous dirons que la Culture, surtout le patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel, joue un rôle important pour la compréhension du passé d'un peuple et lui donne les outils pour affronter l'avenir. Le patrimoine est un élément important pour la mise en place d'une économie culturelle dans les pays du sud. Il est temps que les ministères de la Culture du Gabon et du Congo pensent à unir leurs forces pour que ne meurent pas les ethnies situées à leurs frontières communes. Ces éléments sont très fragilisés du fait que leurs situations géographiques et leurs identités nationales traînent le pas à se mettre en place à cause du régionalisme politique. Une question reste suspendue à la suite de ce travail : quel est l'avenir du Patrimoine culture immatériel africain face à la mondialisation ?

Références bibliographiques

Ouvragés consultés

Amsellem (J-Loup) et MBOKOLO (E), (direction scientifique), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et état en Afrique*, éditions la Découverte, Paris, 1985.

Adotevi (S), *Les facteurs culturels de l'intégration économique et politique en Afrique -Intégration et la coopération régionales*, éditions Karthala, Paris, 1996.

Berthelemy (J-C) et COULIBALY (A), (Dire), *Culture et développement en Afrique*, l'harmattan, Paris, 2006.

Bruyn (C), (sous la direction), *Guide pratique pour la gestion de projets artistiques et culturels*, Arterial network, Cape Town, 2011.

Chaslin (F), *Patrimoine et passions identitaires - Patrimoine yougoslave et purification ethnique*, éditions Fayard, Paris, 1998.

Cornu (M) et Négri (V), (commenté), *la convention pour la sauvegarde du PCI, Code du patrimoine et autres textes relatifs aux biens culturels*, litec, Paris, 2010.

Greffe (X), *la valorisation économique du patrimoine, la documentation française*, Paris, 2003.

Kianguebeni (UK), *Contribution à la protection du patrimoine culturel au Congo : le port négrier de Loango et le domaine royal de M'bé*. Editions universitaires Européennes, Sarrebruck, 2011.

Kianguebeni (UK), *Le droit du patrimoine culturel congolais*, L'Harmattan, Paris, 2012.

Kianguebeni (UK), *Législation sur la protection du patrimoine culturel en République du Congo*, éditions universitaires européennes, Paris, 2001.

Renault (M), *Raconte-moi... le patrimoine vivant*, Collection à la découverte du monde, Editions Unesco/Nane Editions, Paris, 2007.

Obenga (T), (direction scientifique), *Les peuples bantu, migrations, expansion et identité culturelle*, Tome 1 et 2, Ciciba et l'Harmattan, Libreville et Paris, 1985.

Articles consultés et Rapports

Barillet (C), Joffroy (T), Longuet (I), (Direction), *Guide à l'attention des collectivités locales africaines, Patrimoine culturel et développement local*, Craterre-ENSAG / Convention France-UNESCO, Paris, 2006, PDF.

D'Orville (H), (Direction), *Dialogue entre les civilisations, Actes de la Conférence internationale sur le dialogue interculturel et la culture de la paix en Afrique Centrale et dans la région des Grands Lacs*, Collection UNESCO, Libreville, 2003.pdf.

Jade (M), *le patrimoine immatériel, nouveaux paradigme, nouveaux enjeux*, La lettre de l'OCIM, numéro 93, mai-juin, 2004, p27-37, consulté le 28 novembre 2012.

Plancke, Carine, *Rites et danses de jumeaux chez les Punu du Congo-Brazzaville*, Journal des africanistes, mis en ligne de 01 décembre 2012, <http://africanistes.revues.org/2816>.

Plancke, Carine, *on dancing and fishing: joy and the celebration of fertility among the Punu of Congo-Brazzaville*, mis en WWW.afr079.tex, October 28, 2010.

Rossi, Patrizia, (Présidente), *Les espaces naturels terrestres*, Atelier 6, Les dynamiques transfrontalières à l'œuvre dans les territoires, deuxième partie, 2011.

Université Senghor d'Alexandrie et l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, *matérialiser le patrimoine immatériel*, Table ronde, Patrimoine francophone N5, Alexandrie, 2002.

Documents électroniques et sites web consultés

Site UNESCO : WWW.UNESCO.ORG/CULTURE/FR/INTANGIBLE-HERITAGE, consulté en décembre 2012.

<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00002> , consulté en décembre 2012.

Pour les masques punu, <http://www.masque-africain.com/masques-africains-art.html>, consulté 16/12/2012.

Plaidoyer pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel, www.Journaldebrazza.com - 13/09/2011, consulté le 05/11/2012.

www.gaboneco.com, Publié le 05-03-2012 et visité le 05/11/2012

Sur les peuples bantus, <http://www.lesbantous.fr/royaumes.php>, visité le 04/12/2012.

Informations sur l'ethnie punu, <http://langues-du-gabon.com/histoire/>, consulté en 04/12/2012.

Les cartes du Congo et du Gabon, <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/gabon-12246>, consulté en janvier 2013.

Site sur le tourisme au Congo, <http://www.tourismecongo Brazza.com/le-niari.html>, consulté en décembre 2012.

Pour les chiffres sur le peuplement punu du Congo, <http://www.ethnonet-africa.org>, consulté en novembre 2012.

Musée virtuel des arts et tradition, <http://www.gabonart.com> , consulté le 04/12/2012.

http://www.cultures-traditions.org/Cultures-Traditions-accreditee-par-l-UNESCO_a136.html, consulté en décembre.

HOBART, Jacques (directeur scientifique) : Guide pratique de la coopération transfrontalière, Conseil de l'Europe, 2006, PDF, www.espaces-transfrontaliers.org/.../Guide_pratique_COE_, consulté en novembre.

Définitions des mots clés, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais> , consulté en décembre 2012.

Le transfrontalier en Europe, <http://www.espaces-transfrontaliers.org> , consulté en décembre 2012

« Le festival des divinités noires du Togo », <http://www.festivaldesdivinitesnoires.info/>, consulté en décembre 2012.

« Les différents types de festivals », <http://festival.organiserevenement.com/2012/>, consulté le 18/01/2013.

M.J.T. KWENZI-MIKALA, « Histoire des Punu », <http://langues-du-gabon.com/histoire/>, Consulté en novembre 2012.

Mémoires et travaux de recherches

ANDRIANAVALONA, Ndranto. F : Festival et développement culturel à Madagascar, Université d'Alexandrie, Promotion 2007 – 2009.

DARAFIFY, Ralaivao : Valorisation des musées de Madagascar : Approche économique et culturelle, Université d'Alexandrie, Promotion 1999 – 2001.

DIAMANTAKI, Garyfallia : Les festivals : moteurs de la valorisation du patrimoine et l'attractivité touristique d'un territoire, mémoire de master professionnel, Paris-Panthéon Sorbonne, 2010.

KIANGUEBENI, Ulrich Kevin : Contribution à la protection du patrimoine culturel et à la gestion efficiente de l'environnement en République du Congo : projet de réhabilitation de l'ancien port d'embarquement des esclaves de Loango et du domaine royal de M'bé, Université d'Alexandrie, Promotion 2009 – 2011

ENGANDJA, NGOULOU, Kanel : Industries culturelles et développement économique de l'Afrique francophone : le cas du Gabon, Université Jean Moulin 3, Ecole doctorale : Droit, thèse de science politique, 2010.

HINFRAY, Noémie : Les processus de construction des territoires transfrontalier en Europe : Éléments d'analyse, thèse, Université de Metz Paul Verlaine, 2011. http://www.scd.univ-metz.fr/sites/www.scd.univ-metz.fr/files/publics/users/papa/fichiers/22/08/11/8_hinfray_OK.pdf

NGUE UM, Emmanuel : Développer une langue transfrontalière enjeux et défis : le cas du Kwasio, Université de Yaoundé, 2008.

TONOUKOUIN, Ernestine. A : Valorisation et promotions des arts visuels du par les médias: Mise en place d'une agence de communication audiovisuelle au Bénin, Université d'Alexandrie, Promotion 2007 – 2009

Conventions, Statuts et Chartes

La chartre culturelle de l'Afrique de l'Unité Africaine de juillet 1976 au Seychelles.

La convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du 17 octobre 2003 à Paris.

L'Agenda 21, cités et gouvernements locaux Unis du 8 mai 2004 à Barcelone.

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelle de 2005

Documents vidéo

Hombert Jean-Marie, Un programme pour la sauvegarde des langues et cultures en danger, Soroso tv, vu le 12/10/2012. <http://www.youtube.com/watch?v=eIMZMu9nbDE>

Kwenzi Mickala, le déclin du Punu, Soroso tv, vu le 12/10/2012

http://www.youtube.com/watch?v=nFgZ8_x2SuA&feature=related

<http://www.fondationchirac.eu/wp-content/uploads/Dossier-de-presse-Sororosoro1.pdf>

5 Liste des illustrations

- Figure 4 : Carte administrative de la République du Gabon p.5
- Figure 5 : Carte administrative de la République du Congo p.5
- Figure 3 : Carte 1 de la zone frontalière ciblée par notre étude p.6
- Figure 4 : Carte 2 de la zone frontalière ciblée par notre étude p.6
- Figure 21 : Situation cartographique de la ville de Ndendé p.30
- Figure 22 : Equipe du Festival des expressions culturelles « Dinong » p.33

6 Liste des tableaux

- Tableau 3 : descriptif de l'équipe du Festival p.32
- Tableau 4 : Cadre logique p.34
- Tableau 5 : Artistes invités p.37
- Tableau 6 : Frais de communication p.39
- Tableau 7 : dépenses prévisionnelles générales p.40
- Tableau 8 : Plan de financement p.42
- Tableau 9 : Chronogramme des activités p.42

Annexes

Annexe 1

(Voir aussi les liens en bibliographie).

http://www.youtube.com/watch?v=nFgZ8_x2SuA&feature=related

<http://www.youtube.com/watch?v=eIMZMu9nbDE>

Annexe 2

Les instruments de l'artisanat punu⁵⁹.

Figure 5 : Le pagne Ndengui que portaient les Punu.



Source : <http://bajag-mujabitsi.blogspot.com>

Figures 6 et 7 : Masque Mukudji représentant le visage d'une femme avec deux tresses sur la tête et un masque Mbouanda incarnant un esprit divin ayant un visage féminin.



Source : <http://www.masque-africain.com/masques-africains-art.html>,

⁵⁹ Source : <http://www.artisanat-africain.com/> Consulté le 05/01/2013.

Figure 8 et 9 : Statues punu.



http://www.arts-africains.net/Statue-statuette-punu-Angola-Congo-Brazzaville-Gabon-statuette-africaine.html?id_categorie=218&tri=date

Figure 10 et 11 : Danse Mbouanda ou sur échasse pratiquée à Ndendé au Gabon et à Mossendjo dans le département du Niari au Congo-Brazzaville.



Sources : Jean-Pierre Moudjalou (Figure 10, 2012) et pour la figure 11 http://www.starducongo.com/Mossendjo-departement-du-Niari-Des-talents-artistiques-qui-meurent-definitivement_a4115.html?nocache=1312286069

Figure 12 et 13 : Cithare ou Ngomfi⁶⁰ et un peigne traditionnel punu.



Source : <http://bajag-mujabitsi.blogspot.com>

Figures 14 et 15 : Marmite en poterie et corbeille en liane tissée par les femmes punu



Source : <http://bajag-mujabitsi.blogspot.com>

⁶⁰ C'est un instrument de musique souvent utilisé pour le conte et les légendes chez les Punu.

Figure 16 et 17 : Danseurs et percussionnistes Ikkou.



Figure 68 : Danse Ikkou entre hommes et femmes.



Source : Jean-Pierre Moudjalou 2012

Annexe3

Figure 19 : Fiche d'inventaire du patrimoine immatériel au Congo-Brazzaville.

<p style="text-align: center;">Fiche patrimoine culturel immatériel</p> <p style="text-align: center;">* Rubrique obligatoire TC: Rubrique d'information</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification de l'élément* TC 1.1 Numéro d'inventaire* TC 1.2 Nom de l'élément, tel qu'il est employé par la communauté ou le groupe concerné* TC 1.3 Titre donnant le maximum d'information (y compris l'indicateur du ou des domaines) 1.4. Communauté(s) concernée(s) TC 1.5. Langue(s), registre(s), niveau(x) de discours 2. Localisation administrative* TC Suivant le découpage administratif du pays (Région, Cercle, Commune, village) 3. Localisation géographique* TC Suivant les préconisations des cartographes (latitude, longitude) 4 Description succincte (textile) (histoire, règle, acteur, périodicité, déroulement, fonctions/utilités): 5. Caractéristiques de l'élément 5.1. Eléments matériels associés: (outil, instrument, tissu, cordes, objet rituel, éléments végétaux et animaux, etc.) 5.2. Lieu où se manifeste l'élément (adresse, place, espaces sacrés) 5.3. Composantes matérielles de l'élément: 5.3.1. Savoirs et savoir-faire, savoirs esotériques 5.3.2. Rituels et cérémonies 5.3.3. Composante artistique (musique, danse, discours, etc.) 5.3.4. Résultats attendus, (exaucer un vœu, guérison, reconnaissance collective, réussite et protection) 5.4. Formes d'organisation collective (répartition des rôles, organisation des travaux champêtres, d'une pêche, d'une cérémonie, d'une chasse, etc.) texte libre 6. PERSONNES ET INSTITUTIONS CONCERNÉES PAR L'ÉLÉMENT 6.1 Acteur (s) principal (aux) (Chef coutumier, Chef de la confrérie, griots, danseur, musicien, artisan, ancêtre, maître du rituel, chasseur, etc.) 6.2 Participants (classe d'âge, inités, villageois, public large) 6.3. Personnes exclues de l'élément: (non initiés, femmes, enfants, étrangers, groupes socio-professionnels) 6.4. Groupes existants relatifs à l'élément: (associations, ONG, collectivités villageoises, etc.) 7. État de l'élément: viabilité 7.1 Actualité de l'élément 7.1.1. Tradition abandonnée 7.1.2. Tradition en voie de disparition 7.1.3. Tradition vivante 	<ol style="list-style-type: none"> 7.2. Rapport à l'élément 7.2.1 Désir de conservation de l'élément 7.2.2 Désir de valorisation culturelle et/ou touristique 7.2.3 Désir d'une meilleure organisation ou régulation 7.2.4 Désintérêt d'une partie de la population (laquelle?) 7.2.5 Désintérêt général 8. Signification et intérêt de l'élément pour la population (texte libre) 9. Renvoi à d'autres fiches* TC 9.1. Fiche(s) patrimoine culturel immatériel 9.2. Fiche(s) patrimoine culturel immobilier 9.3. Fiche(s) trésor humain vivant 10. Renvoi à la documentation* TC 10.1. Cliché(s) 10.2. Carte(s) 10.3. Autre média/documents 11. Enquête et enquêteurs 11.1. Participation et accord de la communauté du groupe pour la collecte de données et l'inventaire: 11.2. Restrictions (éventuelles) à l'utilisation des données inventoriées 11.3. Spécialistes – nom et statut ou affiliation 11.4. Type d'inventaire (Topographique, thématique) TC 11.5. Niveau d'inventaire (recensement, étude approfondie/recherche) TC 11.6. Date de collecte des données* TC 11.7. Lieu de collecte des données 11.8. Date d'inscription des données dans un inventaire: 11.9. Retour éventuel sur le terrain 11.10. Entrée compilée par* TC 12. Sources d'information 12.1. Personnes ressources 12.2. Bibliographie 12.3. Discographie 12.4. Documentation audiovisuelle 12.5. Archives 13. Photo
--	--

Annexe 4**Tableau 1** : Les législations gabonaises en faveur du patrimoine culturel et internationales adoptées ou ratifiées.

Convention	Date du dépôt	Type de dépôt
Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec règlement d'exécution. La Haye, le 14 mai 1954.	04/12/1961	Adhésion
Protocole à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et résolutions de la Conférence. La Haye, le 14 mai 1954.	04/12/1961	Adhésion
Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel, avec annexes A, B, C, D et E et Protocole annexé. Florence, le 17 juin 1950.	04/09/1962	Adhésion
Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine. Ramsar, Iran, le 2 février 1971.	30/12/1986	Signature sans réserve de ratification
Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Paris, le 16 novembre 1972.	30/12/1986	Ratification
Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. Paris, le 14 novembre 1970.	29/08/2003	Acceptation
Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. La Haye, 26 mars 1999.	29/08/2003	Adhésion
Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Paris, le 17 octobre 2003.	18/06/2004	Acceptation
Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Paris, 20 octobre 2005.	15/05/2007	Ratification
Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. Paris, le 2 novembre 2001.	01/02/2010	Acceptation

Source : UNESCO⁶¹⁶¹ http://www.unesco.org/eri/la/conventions_by_country.asp?language=F&typeconv=1&contr=GA Consulté le 15/01/2013

Tableau 2 : Les législations congolaises en faveur du patrimoine culturel et internationales adoptées ou ratifiées.

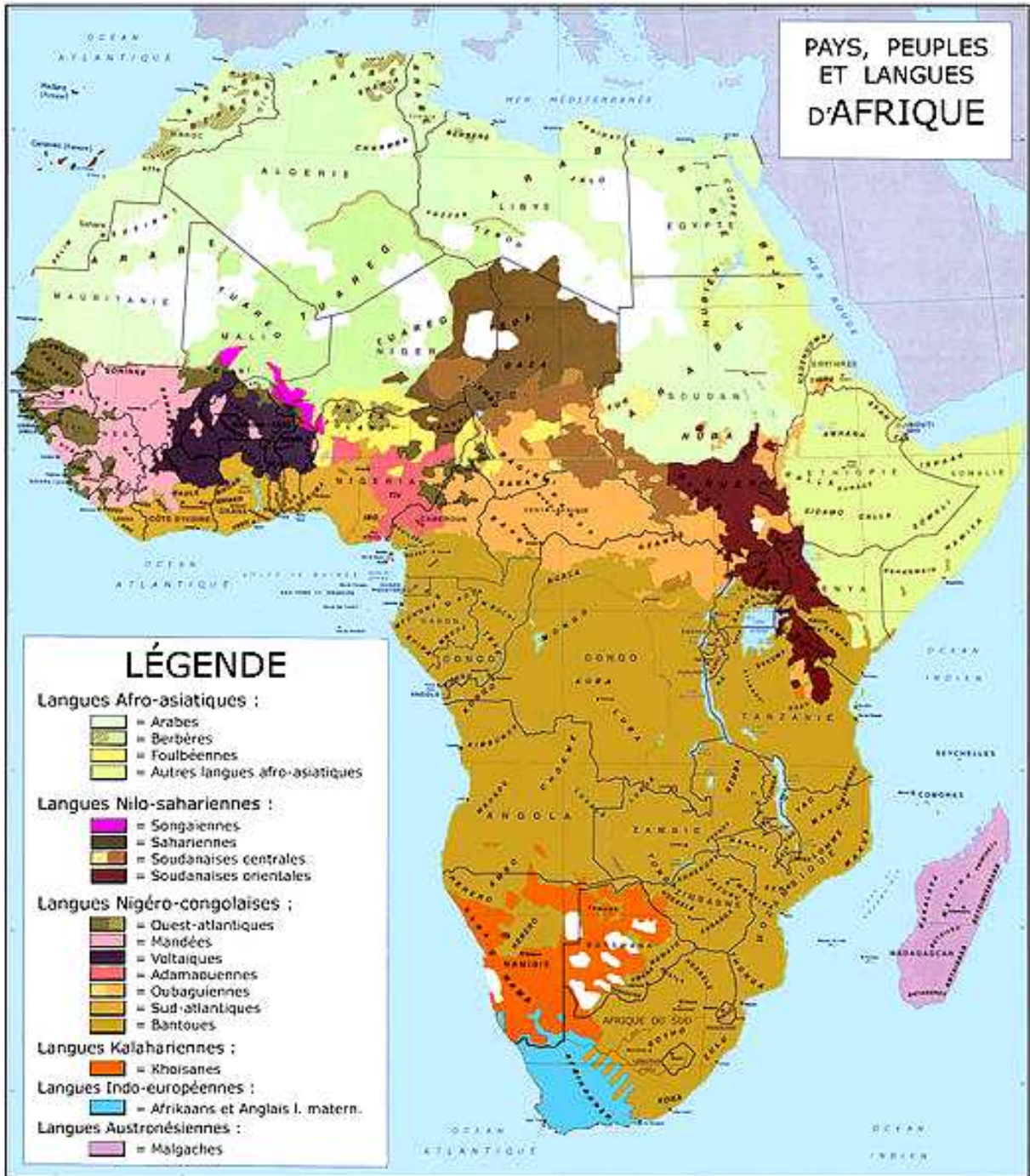
Convention	Date du dépôt	Type de dépôt
Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion. Rome, le 26 octobre 1961	29/06/1962	Adhésion
Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel, avec Protocole de signature et modèle de certificat prévu à l'article IV de l'Accord. Beyrouth, le 10 décembre 1948.	26/08/1968	Adhésion
Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel, avec annexes A, B, C, D et E et Protocole annexé. Florence, le 17 juin 1950.	26/08/1968	Adhésion
Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. Paris, 14 décembre 1960	16/09/1968	Ratification
Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Paris, le 16 novembre 1972.	10/12/1987	Ratification
Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine. Ramsar, Iran, le 2 février 1971.	18/06/1998	Adhésion
Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Paris, 20 octobre 2005.	22/10/2008	Ratification
Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Paris, le 17 octobre 2003.	16/07/2012	Ratification

Source : UNESCO⁶²

⁶² http://www.unesco.org/eri/la/conventions_by_country.asp?language=F&typeconv=1&contr=CG

Annexe 5

Figure 20 : Carte d'Afrique de la répartition des ethnies transfrontalières.



Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_groupes_ethniques_d'Afrique